

VILLE DE



# Nogent-sur-Marne

## Procès Verbal du Conseil Municipal

**LE JEUDI 12 DECEMBRE 2013 A 20 H 00**

L'an deux mille treize, le Jeudi douze Décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 6 Décembre 2013 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

**SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :**

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire

Karine RENOUIL, Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Loïck NICOLAS, Philippe PEREIRA, Marc ARAZI, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, Edith HESLOUIN, Michel DEVYNCK, William GEIB, Michel MASTROJANNI, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. HIRT Stéphane ... à ... M. MARTIN Jacques JP.

Mme MARTINEAU Pascale ... à ... Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal

M. SAJHAU Philippe ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques

Mme JOFFET Aline ... à ... Mme GASTINE Anne-Marie

M. DEGRASSAT Alain ... à ... Mme NATAF Michèle

Mme FONTAINE Martine ... à ... Mme MATRUCHOT Catherine

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme RENOUX Anne

Mme LAVIN Marie

**ABSENTE NON EXCUSEE :**

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PEREIRA Philippe

**MODERATEUR** : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

## SOMMAIRE

13/161 - EXERCICE 2014 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL.....	7
13/162 - EXERCICE 2014 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS .....	10
13/163 - EXERCICE 2014 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS .....	11
13/164 - GARANTIE D'UNE EMPRUNT DE 7.605.535 EUROS A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE VALOPHIS HABITAT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 228 LOGEMENTS LES VERGERS DU FORT A NOGENT .....	13
13/165 - EXERCICE 2013 - VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL.....	18
13/166 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE FIXANT LES MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET DE BALADES THERMOGRAPHIQUES .....	21
13/167 - MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT .....	27
13/168 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	27
13/169 - CREATION DE VACATIONS POUR LE CONCOURS D'EXPRESSION LINGUISTIQUE LEGS BIARD .....	28
13/170 - ATTRIBUTION DE TICKETS RESTAURANT A CERTAINS AGENTS COMMUNAUX.....	28

13/171 - MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE AUPRES DE LA COMMUNE.....	31
13/172 - FIXATION DU TAUX DE VACATION POUR UN ATELIER THEATRE ORGANISE PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE VAL DE BEAUTE .....	46
13/173 - FIXATION D'UNE PARTICIPATION DES SENIORS NOGENTAIS AU REPAS ORGANISE PAR LA VILLE .....	46
13/174 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	58

## Mairie de Nogent sur Marne

### Conseil municipal

Réunion du 12 décembre 2013

-----

*(La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)*

**M. le Maire.**- Nous ouvrons la séance.

Je vais passer à l'appel.

*(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)*

Secrétaire de séance, je vais proposer M. PEREIRA s'il accepte. Et modérateur, M. DELLMANN.

Nous allons commencer cette séance avec deux communications sachant que, sur table, je vous ai fait passer deux documents. Le premier concerne le dernier conseil d'administration d'Orbival. Il est important dans la mesure où Orbival, c'est en réalité la ligne 15 du métro du Grand Paris. Nous avons un débat mardi dernier sur l'intérêt ou pas de construire la gare de Champigny Centre, dans le cadre d'une interopérabilité ou pas. Interopérabilité voulant dire : par la suite, la connexion avec la ligne orange qui desservira Nogent / Le Perreux, Val de Fontenay et les gares suivantes, pour accéder à cette future ligne, il faudrait changer de quai ou alors avoir une continuité des opérations de la ligne 15 vers la boucle la plus proche de Paris qui sera la boucle orange. Cela veut dire en clair changement de quai ou continuité. Le débat qui a porté sur ce sujet, était très intéressant. Nous avons été amenés à demander que cette gare de Champigny Centre soit construite en prévision de l'arrivée de la ligne orange, à savoir permettant une interopérabilité. Cela veut dire que, sur cinq trains qui arriveraient, par exemple, il y en aurait un qui passerait sur la ligne orange, un autre sur la ligne qui va à Noisy-le-Grand, etc. Vous avez ce document.

Le deuxième document important, c'est celui de la synthèse du Plan local de l'habitat qui a été accepté au niveau régional, lors de la présentation que j'en ai faite en tant que Président de la communauté d'agglomération. Cette synthèse tient compte de ce que nous avons fait dans le cadre du PLH, entre 2009 et 2014. Les présentations qui ont été faites, ont été acceptées au plan régional, à la fois au plan de la Région mais aussi au plan de la préfecture de Région, nous encourageant à continuer sur la ligne du PLH. C'est cette ligne du PLH qui a été intégrée d'ailleurs, telle que, dans les travaux concernant le Plan local d'urbanisme.

Ensuite, bilan du Téléthon, Mme LETOUZEY va intervenir sur ce sujet rapidement et Mme DELANNET interviendra sur les rythmes scolaires.

**Mme LETOUZEY.-** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une communication très positive. Malgré les difficultés économiques que traverse la France, les recettes du Téléthon à Nogent sont supérieures celles de l'an dernier. En 2012, nous étions à 2.858 euros et en 2013, nous sommes à 3.403 euros. Cette performance, grâce à l'implication toujours plus croissante du service des sports et des associations sportives, plus spécifiquement du club de karaté, les Bandits de Nogent, et également cette année au concert classique qui a eu lieu à l'église à 15 h 30 et qui a attiré des spectateurs de toutes générations. Les Bandits de Nogent ayant fait également un clin d'œil qui m'a beaucoup touchée, avec le handisport, comme ils l'avaient fait lors de Tous Unis.

Quelques mots sur les points forts. Le vendredi 6, une nouvelle animation à signaler : c'était le marathon musical, lancé de 17 à 23 heures à la MNA, la MJC et au Conservatoire. C'est une nouvelle animation qui a eu beaucoup de succès. Certains musiciens sont passés de la MJC au Conservatoire jusqu'à 23 heures. Nous étions quand même avec l'équipe administrative et Michel LATOUR en particulier, un peu inquiets de savoir si, à 23 heures, nous aurions encore des musiciens. Ils étaient là. Le gala des sports a été une réussite, comme d'habitude. Le samedi 7, il faut remercier mais je vais peut-être oublier des personnes dans les remerciements, je tiens à remercier en particulier le CJL et Pôle jeunesse qui ont bien joué le jeu en vendant des gaufres et des objets du Téléthon. Cette année, il y avait encore une nouveauté : c'était le lâché de ballons. Les jeunes enfants car il s'agissait souvent de jeunes enfants, ou

de personnes âgées qui ont également participé, pouvaient inscrire un vœu de guérison dans les ballons qui ont été lancés à 15 heures. Cela précédait le concert de l'orchestre de Clichy à l'église Saint Saturnin, juste à côté. Il y a eu vraiment un mouvement inter générationnel entre le lâché de ballons et le concert. Le soir, le gala de danse, le public était un peu moins nombreux, mais cela peut varier d'une année à l'autre. Cela ne m'inquiète pas.

Il faut remercier également tous nos partenaires. Je remercie vivement l'Hippopotamus qui nous a fourni l'hélium pour gonfler les ballons. Je tiens à les remercier parce qu'ils sont notre partenaire, et je fais un clin d'œil à ma collègue Mme RYNINE, en cas de canicule ce même lieu accueille les personnes âgées ou les bébés, en cas de canicule.

**Mme RYNINE.**- C'est plus pour se rafraîchir en période de canicule, l'été.

**Mme LETOUZEY.**- Oui parce que le restaurant est climatisé.

Il faut remercier les commerçants qui ont mené la danse. Je les remercie, d'autant plus que ce sont à peu près les mêmes commerçants qui participent à Tous Unis. Comme quoi, les commerçants nogentais sont très généreux. Entre autres Monoprix, le petit Casino, le Franprix du boulevard de Strasbourg. Il faut remercier toutes les associations sportives et non sportives. Je citerai entre autres le Quadrille de Nogent qui est toujours présent, la MJC Louis Lepage. Et puis, je voudrais insister très lourdement sur le Conservatoire Francis Poulenc, la MJC, les services de la ville que, personnellement, j'ai sollicités pour Tous Unis la semaine précédente puisque cela tournait autour du handisport sur trois jours et, après, pour le Téléthon. Et le Conseil des Jeunes nogentais. Il n'y en a pas dans la salle, mais je pense qu'ils pourront relire ce que je viens de dire. Donc, très positif. On a fait le débriefing cet après-midi. On a déjà des projets avec le Conservatoire pour l'an prochain.

**M. le Maire.**- Merci.

**Mme DELANNET.**- Un tout petit mot sur les rythmes scolaires pour vous dire ce qu'il va se passer début 2014, au mois de

janvier. Suite aux conseils d'école, une demande de modification a été demandée par les enseignants. Ils voudraient passer le mercredi au lieu de 2 heures le matin, à 3 heures le matin. Il faudrait raccourcir le temps dans la journée. On va faire une réunion avec les directeurs, elle est prévue début janvier, pour proposer de rallonger d'une heure le mercredi matin et de raccourcir d'un quart d'heure le soir. La mise en place des études surveillées sera aussi en débat pour savoir comment les mettre et à quelle heure. Nous allons aussi recevoir les associations nogentaises, sportives, culturelles, pour leur montrer le scénario retenu pour les rythmes scolaires et en débattre avec elles. Un nouveau questionnaire sera envoyé aux familles pour cette modification du mercredi matin jusqu'à midi.

**M. le Maire.-** Je vous remercie. Bien sûr, nous restons cohérents avec les déclarations précédentes, notamment lors du Conseil municipal du mois précédent. Je confirme que, dans la préparation du budget 2014, nous avons décidé de ne pas inscrire la dépense supplémentaire que nous occasionneraient les rythmes scolaires. Parallèlement, nous avons demandé un moratoire et ce, à déjà une trentaine de Maires du Val de Marne, pour donner le temps et surtout aussi permettre une adaptation de ce décret aux spécificités des collectivités qui sont concernées et qui entrent dans le processus cette année. Nous continuons à nous intéresser à ce projet. Nous ne l'ignorons pas. Il n'empêche que, parallèlement, nous faisons des démarches pour que les collectivités ne soient pas confrontées, toutes de la même façon, à un projet qui doit s'appuyer sur les réalités beaucoup plus que sur les obligations que nous avons l'habitude de connaître. En France, nous aimons avoir des lois qui concernent tout le territoire, ignorant les différences entre les territoires et surtout entre les situations au plan social de chacun de ces territoires.

Je souhaitais que vous soyez mis au courant de ce processus sur les rythmes scolaires, qui n'a pas fini de nous faire travailler et de faire parler de lui.

Je pense que nous allons ouvrir la séance avec un premier rapport concernant le secteur financier.

Je voudrais vous rappeler, et je me suis permis de communiquer à chacun d'entre vous, l'arrêté concernant la répartition des

différentes délégations. En effet, à la suite de la démission de son poste d'adjointe de Mme RENOUIL, j'ai été amené à réorienter les délégations de la façon suivante. Notamment en matière de budget et finances, j'ai demandé à notre adjoint au PLU qui voit son projet avancer d'ailleurs, de prendre la responsabilité des finances et du budget et à M. EYCHENNE de prendre la suite dans le domaine des conseils de quartier. Sachant qu'au plan des seniors et des sages, c'est naturellement Mme RYNINE qui prendra la suite de cette délégation.

**13/161 - Exercice 2014 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement - Budget général**

*(M. DAVID présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Elles se limiteront forcément à des détails ou des commentaires, car c'est une réglementation, un dispositif que nous appliquons tous les ans.

**M. GILLES.-** Monsieur le Maire, comme d'habitude je désapprouve cette méthode. D'autant plus que, cette année...

**M. le Maire.-** Vous le direz à l'Etat, vous le direz à ceux qui...

**M. GILLES.-** Non, je vous le dis à vous, car vous êtes en train de nous demander de voter à l'aveugle, un quart du budget 2014, sans qu'il n'y ait possibilité, pour ceux qui arriveront en mairie en avril 2014, de réorienter le budget. Vous faites en fait une préemption sur le budget 2014. Tant qu'à faire, affichez votre budget 2014 et faites voter votre budget 2014. Mais ne nous demandez pas de voter 25 % des dépenses de 2013 à l'aveugle. Je voterai contre pour cette raison.

**M. le Maire.-** Très bien. Nous entendons ce refrain depuis six ans. On l'entendra encore cette année. De 40 ou 50 % des collectivités procèdent de cette façon. A priori, pour le fonctionnement d'une collectivité, c'est la seule façon que l'Etat a trouvé de permettre, sur la base du Budget primitif de l'année en cours, non pas sur l'exécution

mais sur la base du Budget primitif 2013, il est prévu un dispositif qui permet de fonctionner jusqu'au moment où le budget sera voté.

**M. GEIB.-** On va s'associer à cette déclaration. Vous venez de dire que 40 à 50 % des collectivités locales le font. Ce qui veut dire que 50 à 60 % ne le font pas. Certainement une autre solution est possible. En conséquence, nous voterons contre.

**M. le Maire.-** Pour être très précis, 40 à 50 % des collectivités de France, c'est combien de collectivités ? 33.000 communes. Dans les 33.000 communes, combien ont plus de 30.000 habitants ou 30.000 habitants ? Il y en a 7.000. Quand je dis 50 %, c'est sur l'ensemble des 33.000 communes, y compris les communes rurales de 100 à 300 ou 500 habitants. Je veux bien ce commentaire mais, de toute façon, ce sont des comportements qui existent depuis le début du mandat. Il est logique que vous les répétiez tous les ans. C'est très bien. Nous notons.

Monsieur ARAZI, vous aussi vous vous joignez à ce concert ?

**M. ARAZI.-** Je n'ai même pas encore pris la parole.

**M. le Maire.-** C'est pour vous faciliter le travail !

**M. ARAZI.-** Je vais voter cette délibération. Vous aurez pu attendre ma prise de parole. Et en disant quand même, en modérant cela, qu'il y a des grandes villes. Je peux citer Neuilly sur Seine, c'est une grande ville, dont le Maire fait voter le budget avant le 31 décembre 2013. Je pense que la demande est légitime car, aujourd'hui et en particulier dans le cadre d'une année électorale, il aurait été bien plus sain de faire ce bilan comptable avant le 31 décembre. Je le voterai parce que je considère qu'il y a des éléments de nature régulière et on ne va pas bloquer le Conseil municipal, mais je pense que, à l'avenir, il sera bon que le budget soit voté avant le 31 décembre.

**M. le Maire.-** Je ne recommencerai pas les explications que j'ai données tous les ans. De toute façon, quand on est sourd, on ne peut pas entendre. C'est clair. Je tiens à vous dire, je ne sais pas si vous suivez. C'est un simple commentaire. Je ne cherche pas à

vous convaincre. Depuis six ans, c'est la même position. Nous sommes habitués.

Je vous demande, par exemple, si vous avez suivi les dernières évolutions en matière législative, dans le cadre du projet de loi de finances à l'Assemblée. C'est tout récent, la semaine dernière, une petite nouveauté est arrivée. Alors que la loi sur la métropole n'a pas encore été votée, on a déjà intégré dans le projet de loi de finances le financement de la période de préfiguration de mise en œuvre de la métropole en faisant voter, dans le cadre du projet de loi de finances, 2 millions de dotation pour cette période de préfiguration, prélevés sur les dotations de fonctionnement qui nous sont versées tous les ans. Deuxième point, prélèvement de 1,5 milliard sur les dotations de toutes les collectivités et d'abord bien sûr des communes, pour le projet de loi de finances 2014. Cela veut dire que, aujourd'hui, nous avons beaucoup de mal à connaître exactement ce que pourrait être la dotation de l'Etat concernant le budget 2014. Le troisième point, les rythmes scolaires, devons-nous les intégrer ou pas dans le projet de budget ? Tout cela nous conduit à prendre un certain nombre de précautions avant d'avoir un débat d'orientations budgétaires cohérent, basé sur des choses que nous maîtrisons et de voter un budget avant la fin de l'année, avant la fin décembre en réalité. Tout cela, en votant des recettes fiscales dont nous ne sommes pas sûrs. Il faudrait, ce que font d'ailleurs les communes qui procèdent de la sorte, revoter aux alentours de mars le budget final, car nous n'aurons les chiffres qu'à cette période. Nous préférons travailler sur ce qu'il nous est possible de faire avec les dispositions dont a parlé M. DAVID tout à l'heure. Tous les ans, nous l'avons fait, depuis 2001. Ce n'est pas ce soir que nous changerons.

Je vous remercie de vos interventions. Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 3 voix contre (MM. GILLES, GEIB, MASTROJANNI).*

Je vous remercie, chers collègues, de nous donner la possibilité de fonctionner jusqu'au vote du budget principal.

**13/162 - Exercice 2014 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement - Budget annexe des parkings**

*(M. DAVID présente la délibération)*

**M. le Maire.**- M. DELLMANN me signale que, sur la diapositive précédente, on n'avait pas le même texte. Ce sont 25 % autorisés pour 2014 sur la base du budget 2013. Ici, c'est correct mais, tout à l'heure, la précision n'avait pas été faite.

**M. GEIB.**- On a entendu vos explications sur pourquoi on votait cette formule pour la première partie. Sur le budget des parkings, je ne vois pas ce qui empêcherait de proposer un budget des parkings à cette date. En effet, toutes les inconnues que vous avez citées, pour moi, fondamentalement n'en sont pas obligatoirement. Vous avez cité les rythmes scolaires. Vous êtes peut-être contre, mais je pense qu'on doit les faire. Cela fait deux ans qu'on le connaît. A nous de les budgéter et de les mettre dans le budget. Là sur les parkings, faire un budget le 12 décembre, arrêté au 31 décembre pour l'année 2014, ce n'est pas quelque chose qui me semble sorcier. Il n'y a pas tellement d'inconnues qui empêcheraient de le faire.

**M. le Maire.**- D'abord, je ne sais pas si vous avez lu, c'est budget annexe, donc annexe au budget principal. Ensuite, actuellement dans ce budget, nous sommes dans une situation où nous sommes en train de faire en sorte de trouver des recettes pour pouvoir régler le problème d'un contentieux en cours d'évolution et vis-à-vis duquel nous avons fait appel. Ce budget va évoluer dans les deux mois qui viennent dans la mesure où nous avons décidé, pour avoir des recettes supplémentaires, de mettre en vente un certain nombre de places de stationnement dans le parking dit Paul Bert. Nous attendons d'avoir une idée beaucoup plus précise de l'évolution concernant cette décision, pour pouvoir voter un budget 2014 basé sur des réalités beaucoup plus précises que celles que nous avons.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 3 voix contre (MM. GILLES, GEIB, MASTROJANNI).*

Je vous remercie.

**Mme DEBAECKER.**- Monsieur le Maire, je voulais faire simplement une modification. Vous avez dit qu'il y avait 7.000 communes de plus de 30.000 habitants. Pour moi, il y a 261 communes de plus de 30.000 habitants en France.

**M. le Maire.**- Je me suis trompé. Vous avez raison. Il y en a encore moins que ce que je n'annonçais.

**13/163 - Exercice 2014 - Autorisation d'engagement et crédits de paiement pour les associations sous convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs**

*(Mme NATAF présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des commentaires ?

**M. GILLES.**- Ce qui me choque encore plus, c'est que, sur ce tableau, ce n'est même pas 25 % que vous inscrivez. Dans la ligne 2014, vous réinscrivez la même somme qu'en 2013. Je serais président d'association, je dirais : OK j'ai mon budget 2014 et vous allez complètement bloquer toute possibilité d'ajustement entre ceux qui ont besoin de plus d'argent et ceux qui ont besoin de moins. Il n'y a donc plus aucun travail possible d'ajustement sur le montant des subventions.

**M. le Maire.**- Avant de vous lancer dans une intervention de ce type, il faudrait vous rappeler de ce que l'on a dit au fil des années. Quand vous regardez le haut du tableau, il est écrit : crédits de paiement. Dans crédits de paiement, il y a derrière la façon dont on paye. La façon dont on paye, est basée sur des échéanciers. Ce n'est pas une somme que nous versons tous les ans. Nous ne versons pas la totalité de la somme aux associations. Nous versons ces sommes échelonnées. C'est pour nous permettre d'échelonner les versements en début d'année, que nous inscrivons le montant maximum qu'il ne faut pas dépasser. Mais les crédits de paiement, c'est sur l'année 2014 si, bien sûr, lors du vote du budget 2014, le Conseil municipal entérine les chiffres de l'année 2013. Si nous décidons, au cours du Conseil municipal, de

modifier les enveloppes, en final sur les crédits de paiement 2014, il y aura un changement. C'est la base sur laquelle nous travaillons.

Mme NATAF a expliqué tout à l'heure, je ne sais si vous vous rappelez, que ces associations font l'objet d'un contrat d'objectifs. Elles reçoivent une subvention supérieure à 23.000 euros. Toute association dans cette situation a donc un contrat pluriannuel avec la Ville. C'est bien parce qu'elles ont ce contrat, que l'on assure leur fonctionnement. Il y a des versements, pour certaines d'entre elles, mensuels, tous les deux ou trois mois, suivant l'importance de la somme. Voilà pourquoi nous inscrivons, dans les crédits de paiement, la totalité de ce qui a été voté pour le budget primitif 2013.

**M. GILLES.**- Qui dit contrat d'objectifs, dit que l'on vérifie année par année les objectifs, l'atteinte des objectifs et que l'on verse en fonction de cela. Quand vous inscrivez la totalité pour 2014, vous faites déjà l'hypothèse que les objectifs seront atteints en 2014.

**M. le Maire.**- C'est tellement simple ce que vous dites. Franchement, on n'a pas pensé à ce que vous dites, vous voyez. On verse des sommes ainsi, à l'aveugle parce que cela nous plaît, etc. Quand vous voyez Nogent Présence, par exemple, qui supporte l'aide à domicile dans la ville, vous êtes certain que l'on ne vérifie pas si l'association fait son travail. La Crèche parentale, par exemple, on ne vérifie pas si elle fait son travail. Heureusement que vous êtes là pour nous rappeler ce que l'on a à faire. Je vous remercie beaucoup, Monsieur GILLES.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 1 voix contre (M. GILLES), et 2 abstentions (MM.GEIB, MASTROJANNI).*

Je vous remercie.

**13/164 - Garantie d'une emprunt de 7.605.535 euros à hauteur de 100 % en faveur de Valophis Habitat pour le financement des travaux de réhabilitation de 228 logements Les Vergers du Fort à Nogent**

*(M. le Maire présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Considérant que la Caisse des dépôts et consignations nous permet de répondre à la question qui nous est posée, je vous soumetts cette demande de garantie. Je vous rappelle qu'elle permet le financement global de l'opération, qui lui-même est conforme au plan prévisionnel de financement présenté en 2012 par Valophis. Cette nouvelle demande de garantie permet la réalisation de cet emprunt. Je tiens à vous rappeler aussi que la Ville ne se voit pas obligée dans ce type de garantie d'inscrire le montant de ce prêt dans l'ensemble de sa dette, pour une seule et bonne raison. Selon la réglementation, les garanties d'emprunt destinées au logement social ne sont pas comptabilisées de la même façon que les emprunts que nous pourrions être amenés nous-mêmes à contracter. Voilà ce que je peux vous dire. Le reste, vous l'avez dans votre document. Cela va nous permettre de mesurer l'importance de ce dossier.

**M. ARAZI.**- Je vais donner une explication de vote. Bien évidemment, je suis favorable à la réhabilitation de ces 228 logements. Seulement et c'est une position de principe, comme j'ai été très réservé, c'est le moins que l'on puisse dire, sur les modalités de la cession du parc à Valophis habitat et comme je n'ai pas validé l'ensemble de ces décisions depuis qu'elles sont prises, je ferai de même et je m'abstiendrai.

**M. GEIB.**- En ce qui nous concerne, bien sûr on est pour la réhabilitation, puisque l'on était d'accord avec la cession ou le bail emphytéotique vis-à-vis de Valophis, mais il y a un petit problème. Je suis contre ce prêt. C'est un prêt indexé qui n'est pas capé. Pendant les 25 ans, je ne sais pas ce que fera le livret A. S'il y a de l'inflation, il peut monter à 10 %. On peut se retrouver avec du 11 %. On a vu ce qu'il s'est passé, dans le passé, avec certains taux indexés. En conséquence, j'estime que ce prêt n'est pas sécurisé pour une collectivité territoriale. En

conséquence, je recommande de ne pas accepter cette garantie sur ce type de prêt.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GILLES.-** Une explication de vote, aussi. Vous savez qu'il y a un contentieux en cours contre ce bail. Pour ces raisons, je m'abstiendrai et j'attendrai que l'on revoie l'ensemble des données financières de cette transaction.

**M. le Maire.-** Vous l'expliquerez aux habitants des 224 logements. Ils n'ont qu'à attendre un certain nombre d'évolutions.

**M. GILLES.-** Je signale quand même que Valophis devait faire ces travaux...

**M. le Maire.-** Vous me permettez de parler quand même ?

Je vous dis et je répète, vous expliquerez aux 224 familles qui habitent ces logements, qu'il faut attendre les conclusions d'un recours qui a été déposé par un certain nombre d'entre vous contre cette opération. Heureusement que nous n'avons pas attendu les conclusions de ce recours pour commencer le travail qui permet actuellement, progressivement, de reloger dans des conditions dignes, les habitants de ce quartier. Ce projet, je le répète, vous l'avez contesté sur la valeur de la transaction. Vous avez simplement oublié que, dans la transaction, ce ne sont pas des logements traditionnels, mais bien des logements sociaux qui doivent respecter un certain nombre de règles concernant le montant des loyers. Ce n'est pas sur du logement social que l'on fait de la spéculation. Il était hors de question pour la Ville de spéculer sur ces logements. L'objectif était d'obtenir, non pas une somme comme vous le réclamiez, mais bien un montant important d'investissement pour remettre à niveau tout le secteur des Habitations bon marché, HBM. Pour ceux qui voudraient avoir plus de précisions, c'est ce l'on appelait les fameuses Briques rouges qui ont été construites dans les années 30. Le projet est enfin annoncé.

Alors, que la remarque de M. GEIB puisse perturber certains d'entre vous, je le veux bien. Vous oubliez de dire, Monsieur

GEIB, que depuis l'arrivée du gouvernement actuel, on n'a jamais autant touché à tout ce qui pouvait représenter des recettes sur les économies des Français. Vous dites que vous n'avez pas confiance dans le livret A. S'il y en a bien un qui devrait avoir confiance dans la stabilité du livret A, c'est bien vous qui appartenez à la majorité actuelle. Si vous avez des doutes sur sa continuité en matière de politique, je vous remercie de me prévenir de cela mais on a commencé à le vérifier dans la vie quotidienne des gens. Vous n'avez pas confiance dans le livret A. Il se trouve que vos propres amis, puisque Valophis est dirigé par un élu du Conseil général socialiste. Le Conseil général du Val de Marne est à majorité communiste. Si eux n'ont pas sécurisé l'emprunt qu'ils ont contracté vis-à-vis de la Caisse des dépôts, vraiment donnez-leur des conseils directement. Ne passez pas par moi pour leur demander de sécuriser leurs emprunts.

Je dis simplement que nous avons à donner une garantie d'emprunt et simplement une garantie d'emprunt. Nous avons la faiblesse de penser que nos collègues du Conseil général et de Valophis ont bien tenu compte d'un certain nombre de risques potentiels. On s'est expliqué dessus. Ils ont réussi à nous convaincre du fait que ce qui nous est proposé, ne coure pas de risques aussi importants que ceux que vous signalez.

**M. GEIB.-** Monsieur le Maire, je veux bien. C'est l'avenir qui nous dira qui a tort, qui a raison. Mais je vous rappelle que me parler du PC qui gère le Val de Marne, on va vu ce qu'ils ont fait en Seine Saint Denis avec les emprunts toxiques et les problèmes qu'ils ont aujourd'hui. Je peux vous dire, à titre personnel, que je viens de souscrire un emprunt à taux variable indexé, mais il est capé, c'est-à-dire, qu'il y a un engagement qui ne dépassera pas le taux actuel plus 5 points, malgré l'index qui est retenu. Votre taux n'est pas capé. Que sera le gouvernement dans 25 ans ? Je ne sais pas. Ce sera peut-être le Front national d'ailleurs. Peut-être que le livret A, ce sera autre chose. Je dis que l'on prend un risque à partir du moment où il n'est pas capé. Il n'y a pas de garantie. Il y a des outils aujourd'hui sur le marché financier pour caper et limiter les risques en termes de taux d'intérêt de manière à ce que la Caisse des dépôts qui est derrière, puisse se rémunérer correctement. Effectivement, ils n'ont pas fait leur "boulot" correctement.

**M. ARAZI.-** Je suis surpris de votre réponse. Vous politisez un point qui est d'ordre strictement technique. La question n'est

pas de savoir si majorité de droite ou de gauche peut décider si un emprunt est bon ou pas. J'imagine que la Ville dispose d'un service financier, avec des techniciens. Mon collègue à côté est banquier. Quand il nous fait cette remarque, ne pourrait-on pas sortir des sempiternelles discussions droite/gauche, pour se poser la question : est-ce un bon ou un mauvais produit ? Je fais confiance à ce que dit M. GEIB puisqu'il a une compétence spécifique. Je considère que l'on pourrait l'entendre et ne pas être systématiquement : ah oui, vous les PC vous êtes ceci, ou le PS vous êtes cela.

**M. le Maire.**- Monsieur, si je suis intervenu sur ce terrain, c'est parce que votre collègue de gauche, c'est le cas de le dire, semble ne pas avoir confiance dans l'évolution du livret A. Or, les seuls qui peuvent intervenir sur le livret A, ce sont ses amis qui sont au gouvernement aujourd'hui. S'il n'a pas confiance dans ses propres amis pour stabiliser le livret A sur les années qui viennent, excusez-moi, ce n'est pas moi qui vais faire les remarques à sa place. C'est cela la politisation ? Vous avez un livre A, vous ?

**M. ARAZI.**- Est-ce la question, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire.**- Oui.

**M. ARAZI.**- Non, ce n'est pas la question. La question...

**M. le Maire.**- Etes-vous intéressé par l'évolution du livret A ? Est-ce politique de s'inquiéter de l'évolution du livret A ? Ceux qui sont aux manettes, pourquoi n'ont-ils pas confiance dans l'évolution du livret A ? Je voudrais qu'on me le dise. C'est tout. Que l'on nous prévienne. L'emprunt qui vous est proposé...

**M. GEIB.**- Je vous demande de le caper. C'est tout. Je ne vous demande rien d'autre. De le caper, de s'assurer qu'il ne dépassera pas un certain taux. Point.

**M. FONTAINE.**- Je voudrais simplement faire une petite observation à M. GEIB. Nous ne sommes pas dans le cadre d'une banque ordinaire. Il s'agit de la Caisse des dépôts et consignations qui a la charge de centraliser les dépôts sur le livret A qui est un livret tout à fait

public. Ses fonds servent essentiellement au financement du logement social. Il y a aussi un lien vraiment naturel, systémique si l'on peut dire, entre le taux du livret A, le montant des sommes qui sont consacrées au financement du logement social, et aussi les loyers, les tarifs de loyers que les organismes HLM peuvent percevoir auprès de leurs locataires. On ne touchera pas à l'équilibre de ce système qui touche quand même 4.400.000 logements. C'est un système extrêmement lourd, qui dure depuis plus de 60 ans. Je pense que le livret A ne grimpera pas terriblement haut. Le taux d'intérêt a grimpé en 2012 et puis il est immédiatement redescendu. Il est même au plus bas qu'il n'a jamais été.

**M. le Maire.**- C'est vrai. Vous m'excuserez d'avoir relevé ce problème de livret A, mais je pensais que chacun d'entre vous était bien informé du fonctionnement des financements en matière de logement social en France.

**Mme DEBAECKER.**- Deux mots, simplement. M. FONTAINE aime tellement la Caisse des dépôts et consignations qu'il ne peut pas s'empêcher, à chaque fois, de nous en parler. Ce n'est pas un but en soi. Par ailleurs, en ce qui concerne cette rénovation des logements, il faut le faire. On avait déjà engagé le processus, depuis plus de 10 ans. Il faut le faire. Qui peut croire en une politique aujourd'hui de droite ou de gauche ? Je me le demande. Vous voulez les sécuriser sur quoi ? Sur la faillite future ?

**M. le Maire.**- Je ferai la remarque de M. GEIB à son collègue socialiste qui préside Valophis, et qu'il vous appelle.

Sur le principe de garantie, je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 28 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 2 voix contre (MM. GEIB, MASTROJANNI), et 2 abstentions (MM. ARAZI, GILLES).*

Je vous remercie.

**13/165 - Exercice 2013 - Versement d'une indemnité de conseil au trésorier principal**

*(M. DAVID présente la délibération)*

**M. ARAZI.-** Je vous l'ai dit lundi dernier en commission des finances, j'ai bien réfléchi, cette délibération ne me convient pas. Pour expliquer mon vote, puisque je vais m'abstenir, deux choses. Plusieurs villes dont nous, dont la communauté d'agglomération, dont d'ailleurs la Scène Watteau ont abondé la rémunération de cette trésorière principale. C'est un premier point. On ne sait pas bien quel volume de rémunération globale, tout cela génère. Par ailleurs, dans les arguments que vous m'avez donnés, en particulier l'aide qu'elle a pu donner dans le Nogentel, Nogentel sur lequel d'ailleurs, vous le savez, je ne suis pas d'accord, je me demande même s'il n'y a pas des logiques de conflit d'intérêts. De ce fait, je m'abstiendrai et je ne voterai pas cette délibération.

**M. le Maire.-** Monsieur ARAZI, quand vous utilisez des mots, il faut savoir ce qu'il y a derrière. Je ne vois pas où vous voyez un conflit d'intérêts entre le trésorier qui nous conseille, et le Nogentel. Jusqu'à preuve du contraire, Mme COURTADE, lorsqu'elle nous a accompagnés dans le dossier du Nogentel, a défendu plus que vous ne le pensez et qui vous ne pouvez l'imaginer, les intérêts de la Ville. M. DELLMANN qui a suivi le dossier, pourrait vous l'expliquer. S'il vous plaît, quand vous utilisez les termes de transparence, de conflits d'intérêts, etc., vous vous gargarisez avec des mots qui font beaucoup de bruit, mais il faut les utiliser pour des sujets qui le méritent.

**M. DAVID.-** Je voudrais ajouter simplement, Monsieur le Maire, si vous le permettez, que c'est une facilité qu'ont les services de questionner Mme VILAINE maintenant, et avant Mme COURTADE. Les services pourront toujours faire appel, si M. ARAZI ne le veut pas, à des conseils extérieurs, à 300 euros de l'heure. C'est à nous de voir. Je pense qu'il est de l'intérêt de la Ville de faire toujours appel aux services du comptable étant entendu, encore une fois, que l'arrêté d'ailleurs modifié en 1992, précise les domaines dans lesquels les services peuvent recourir. C'est assez limitatif. A ce niveau, cela ne fait pas doublon. Par ailleurs, comme je le disais, c'est plafonné. Je crois savoir, mais M. NICOLAS pourra peut-être répondre, qu'il n'est pas certain que Mme VILAINE ait la

totalité de cette somme. C'est plafonné. Je crois savoir qu'une partie reste au centre des finances publiques. A vérifier.

**M. NICOLAS.**- J'interviens parce que, pour des raisons professionnelles évidentes, je ne vais pas prendre part au vote. Cette indemnité me surprend toujours un petit peu. Il est bien évident que l'ensemble des agents de la DGFIP reçoit des indemnités, y compris j'en reçois une de la part de je ne sais plus quelle commune d'ailleurs. Champigny ? Noiseau ? Qu'importe. Pourquoi me choque-t-elle un petit peu ? C'est une indemnité de conseil. Or, le rôle des trésoriers principaux est précisément la légalité de la gestion, sa régularité, mais aussi le conseil. Je me suis fait expliquer, hier soir, que Mme COURTADE a donné de son temps, en plus bien plus que ses horaires. Je comprends alors qu'il lui soit versé quelque chose, puisqu'il paraît qu'elle est intervenue le dimanche. Elle intervient en dehors de ses heures de travail. Tout le monde connaît sa compétence. Il n'en reste pas moins que je suis toujours un petit peu étonné que les collectivités territoriales versent, à des fonctionnaires d'Etat, une indemnité alors précisément que, dans le conseil, ils sont dans leur fonction, dans leur rôle.

**M. GEIB.**- Si je ne me trompe pas, elle a un rôle de conseil, de contrôle et de vérification cette dame. Donc, d'une certaine façon, le fait qu'on la rémunère pour des prestations de conseil extérieur et qu'elle est censée nous contrôler, il y a un conflit d'intérêts réel.

**M. NICOLAS.**- Elle n'a pas de contrôle d'opportunité. Elle a un contrôle de légalité. C'est tout.

**M. GEIB.**- Quand même. Cela veut dire que...

**M. NICOLAS.**- Cela ne me choque pas.

**M GEIB.**- Moi, cela me choque. De surcroît, ce qui me choque plus, c'est que l'on doit payer un agent public qui est rémunéré sur le budget de l'Etat. Je trouve cela pernicieux. C'est certainement un moyen qui a été trouvé en 1983. C'est la gauche qui était au pouvoir. Je n'ai pas honte d'attaquer l'arrêté ministériel. C'est un moyen que l'on a trouvé certainement pour donner une indemnité supplémentaire aux agents du Trésor alors que l'on n'avait pas le budget pour le faire. On a

dit : on va faire payer les collectivités, c'est tout. Mais ce n'est pas pour cela que l'arrêté n'en est que mieux. Il est pernicieux, il est pervers.

**Mme DEBAECKER.**- Je suis assez d'accord, j'ai toujours été choquée quand j'ai découvert qu'il fallait absolument rémunérer en plus. Je l'ai fait parce que l'on m'a dit qu'il fallait le faire. Je suis exactement dans le même état d'esprit que tous ceux qui viennent de parler.

**M. le Maire.**- A titre de précision quand même, quand M. GEIB affirme qu'elle contrôle, etc., non, ce n'est pas ce qu'elle fait. Non Monsieur, il ne faut pas simplifier la situation. Elle contrôle la régularité des actes qui sont proposés par le Conseil municipal, la régularité. De plus, elle ne juge ni la dépense ni les recettes. Elle ne fait que vérifier l'opportunité et la conformité. Dans une affaire comme celle-ci, si je prends l'exemple de notre trésorière, elle nous a accompagnés sur des terrains qui n'avaient rien à voir avec tout cela. Elle nous a accompagnés sur un certain nombre de dossiers pour lesquels nous aurions dû choisir des conseils extérieurs, pour être certains d'être dans la réglementation. Elle est donc sortie de sa fonction de trésorière sur un certain nombre de dossiers, pour nous permettre de profiter de son expérience lorsqu'elle était, notamment au niveau de Bercy, sur un certain nombre de dossiers spécifiques. Nous ne sommes pas dans sa fonction. Nous sommes au-delà de sa fonction. Nous sommes dans des compétences qu'elle a, pour analyser un certain nombre de points qui pouvaient nous poser quelques problèmes. Il ne faut pas mélanger le fonctionnement quotidien et la partie conseil qui ne traite pas des mêmes sujets.

**M. DAVID.**- J'ai donné tout à l'heure les domaines dans lesquels le comptable peut exercer et donner ses activités de conseil. Je voudrais compléter en vous donnant la fin de cet article qui est assez intéressant : *ces prestations ont un caractère facultatif*. Cela veut dire que l'on y a recours ou que l'on n'y a pas recours. Par ailleurs, *elles donnent lieu au versement*. Ce n'est pas : elles peuvent donner lieu. *Elles donnent lieu au versement par les collectivités*. Le texte est assez clair. Dès l'instant que l'on fait appel au comptable dans le cadre des domaines dont j'ai donné la liste tout à l'heure, il y a lieu à rémunération.

**M. GEIB.**- Conflit d'intérêts.

**M. DAVID.**- Il faut modifier le texte, alors. Je ne suis pas le législateur.

**M. le Maire.**- Ayant noté toutes vos remarques, je mets aux voix ce rapport.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 25 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 2 voix contre (MM. GEIB, MASTROJANNI), et 4 abstentions (Mmes DEBAECKER, HESLOUIN, MM. ARAZI, GILLES).*

### **13/166 - Convention avec le Conseil général du Val de Marne fixant les modalités de versement de l'aide financière pour le projet de balades thermographiques**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des remarques ?

**M. GILLES.**- Je me suis déjà exprimé contre ces balades quand vous nous avez présenté le dossier. Je suis donc contre cette convention. Je trouve vraiment que l'on fait n'importe quoi. On a quand même des choses, à mon avis, beaucoup plus importantes à faire avec le budget communal que de s'amuser à faire cela.

**Mme DEBAECKER.**- Même si c'est la balade des gens heureux, je suis contre aussi. Je trouve cela complètement stupide.

**M. GEIB.**- Je voudrais savoir quel est le résultat des balades de l'an dernier. Qu'est-ce cela a donné concrètement en termes d'économies ?

**M. le Maire.**- Il n'y a pas eu de balade l'année dernière, puisque nous commençons et nous demandons un support.

**M. GEIB.**- On a déjà parlé de ce sujet.

**M. le Maire.**- En commission des finances.

**Mme DEBAECKER.**- On en a parlé au Conseil municipal.

**M. GEIB.**- Non, avant. La notion de balade, rappelez-vous... On avait dit qu'il fallait changer le nom, plutôt que balade. Balade choquait.

**M. le Maire.**- C'est le terme qui est utilisé par nos partenaires. C'est tout. On a parlé de ce principe, mais on n'avait pas signé la convention avec le Conseil général. C'est tout.

**M. ARAZI.**- Je crois que vous avez entendu le cri du cœur d'un certain nombre de mes collègues. Je dois vous dire que je n'apprécie pas que vous essayiez absolument de vous donner un vernis écologique ou économique citoyen, vraiment de manière presque grotesque. Je vous l'avais dit la fois dernière. C'est vrai que les différents éléments qui sortent, nous expliquant sur une belle brochure pour faire l'Agenda 21, que personne n'a lue, qui va encore caler des armoires et coûter un "fric fou" parce qu'on le sort à quelques mois de l'élection, tout cela, je voudrais vraiment le dire, c'est ne pas respecter les enjeux environnementaux mais aussi les sous, l'argent du contribuable.

**Mme DEBAECKER.**- C'est pour mieux nous balader, j'ai l'impression.

**M. NICOLAS.**- Marc, je crois qu'il faudrait quand même que tu prennes la mesure des choses. Il s'agit d'une subvention de 800 euros. Sur le budget de la Ville, voler l'argent des Nogentais, je crois que c'est un petit peu excessif.

**M. ARAZI.**- J'ai parlé de la brochure. J'ai fait état d'une brochure qui n'a pas coûté 800 euros. Elle a dû coûter plusieurs milliers d'euros. Et cela vient s'ajouter à une quantité de documents et d'éléments qui ne sont là que pour...

**M. NICOLAS.**- Qui finance cette brochure ? Ce n'est pas le Conseil général ?

**M. ARAZI.**- Mais non, c'est la Ville. On a tous reçu une magnifique brochure. Rien qu'en termes graphiques, je pense qu'elle a coûté 10.000 euros.

**Mme DEBAECKER.**- C'est une brochure thermographique !

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, faites attention à vos évaluations en matière d'impression. Comme vous avez l'intention d'aller à des élections prochaines, vérifiez bien vos devis. En effet, 10.000 euros pour un document comme celui-là, vous vous feriez voler, vraiment.

Je passe la parole à M. PEREIRA.

**M. PEREIRA.**- Je ne dirais pas grand-chose. Sur le coût de la brochure pour l'Agenda 21, je ne le connais pas. On le tiendra à disposition. Je ne connais pas tous les chiffres. On pourra vous le donner. Cela ne pose pas de problème. C'est normal. Cela étant, la brochure n'a pas été éditée à plusieurs milliers d'exemplaires, puisqu'elle a été éditée à quelques centaines d'exemplaires. C'est la première chose. Justement pour une raison de coût et d'exemplarité sur la dépense que l'on pouvait engager là-dessus. La brochure et le contenu de la brochure sont sur le site Internet. C'est l'essentiel du mode de diffusion du contenu de l'Agenda 21. Il n'y a pas à débattre sur des détails de ce type.

**M. GEIB.**- Cela semble une galéjade. Je ne vois pas en quoi la balade thermographique va régler le problème du dérèglement climatique dans le Val de Marne, et à Nogent. C'est le Conseil général qui a lancé cela. A mon avis, ils se sont moqués de vous. Ils ont de l'argent à dépenser pour les prochaines élections.

**M. le Maire.**- Je n'ai pas l'intention de répondre à tout ce que vous venez de dire, surtout la façon dont vous considérez un travail qui est effectué sous le contrôle de l'ADEME et de l'ensemble de ceux qui agissent en matière de transition énergétique. Nous offrons, s'ils le souhaitent, aux Nogentais qui le demandent, la possibilité de savoir ce que pose comme problème, en matière de déperdition thermique, l'habitation dans laquelle ils sont, pour demander ensuite des études qui

leur permettront d'avoir des devis sur la façon dont ils pourront gagner en consommation d'énergie. C'est une aide qui est apportée. Le Conseil général, dont je ne suis pas le représentant ce soir au niveau de la majorité départementale, aide l'ensemble de ces opérations qui permettent de faire des détections au niveau de l'habitat individuel. Nous avons l'intention de ne pas laisser les Nogentais qui souhaitent, et ils sont nombreux contrairement à ce que vous pensez, vraiment intervenir sur les consommations d'énergie de leur habitation, cette opération sera faite une ou deux fois par an à peu près, sur la base d'une liste de volontariat des personnes qui nous proposeront et nous demanderont si l'on peut les aider à améliorer leurs connaissances en matière thermique de leur habitation. Voilà ce que cela représente.

Parler de grotesque, de balade, etc., on se moque du mot. Ce n'est pas nous qui avons choisi ce mot. Ce qui compte, c'est ce qu'il y a derrière. Cela aurait pu être visite, n'importe quoi comme terme. L'avantage, c'est que ceux qui veulent avoir une idée des fuites, des pertes en matière calorifique de leur habitation, pourront avoir, avant de lancer une étude, la possibilité de mesurer l'importance de leur situation. Point, c'est tout. J'ai noté que vous n'étiez pas pour les balades. J'ai noté aussi que M. ARAZI fait une fixation sur l'Agenda 21, qu'il n'a pas pu sortir, lorsqu'il était adjoint à l'environnement. Bien sûr, il a une frustration. C'est normal, je le comprends. Mais si c'est M. PEREIRA avec les services qui l'ont sorti, vous pourriez au moins dire que, dans cet Agenda 21, cher Monsieur, si vous véritablement défenseur en matière d'écologie urbaine, entre autres, qu'il y a des fiches qui sont particulièrement importantes, sur lesquelles les services de la ville travaillent. Un certain nombre d'actions sont entreprises. Je pense notamment à la transition énergétique sur laquelle nous travaillons. Par exemple, aussi le fait que nous construisons une crèche passive qui va être justement neutre au plan de l'énergie, le fait que nous avons un certain nombre d'autres actions dans le domaine des consommations d'électricité. Tout cela, pour vous ce n'est rien parce que ce n'est pas vous qui l'avez fait. Je comprends que cela vous choque. Excusez-moi, ce que vous avez peut-être imaginé, eh bien votre collègue M. PEREIRA est en train de le faire.

**M. ARAZI.**- Si vous permettez, prenons un exemple précis.

**M. le Maire.-** On ne va pas faire de débat sur l'Agenda 21.

**M. ARAZI.-** Prenons un exemple précis. On est aujourd'hui sur un sujet important, puisque l'on est sur des pics de pollution à l'ozone particulièrement préoccupants. Tout le monde ne parle que de cela. Il y a un an, je vous ai sollicité ici, en Conseil municipal, parce que nous avons, pour les riverains de la gare de bus, RER A, une problématique justement avec les bus diesel. J'ai entendu que le vice-président du STIF allait mettre fin aux bus diesel.

**M. le Maire.-** Oui.

**M. ARAZI.-** Je vous ai sollicité en vous demandant d'agir auprès de la RATP, parce que vous aviez des chauffeurs de bus qui créaient à la fois un problème de bruit et un problème de pollution. Vous n'avez rien fait pendant un an. Alors, c'est bien gentil de nous dire que vous avez fait des balades. Non, vous n'avez rien fait. Vous avez fait intervenir la police municipale...

**M. le Maire.-** Je vous passerai mes interventions, cher Monsieur. On vous a vu un matin à l'arrière d'un bus.

**M. ARAZI.-** Voilà. Et la centaine de riverains qui vous ont envoyé une pétition ?

**M. le Maire.-** Vous savez, ce n'est jamais discret ce que vous faites. Vous vous êtes fait photographier devant un bus qui crachait paraît-il...

**M. ARAZI.-** Non, pas photographier, en vidéo.

**M. le Maire.-** ...pour montrer que vous interveniez alors que cela fait un an que j'ai des relations avec le dépôt de bus de la Maltournée. Ce sujet ne dépend pas de vous.

**M. ARAZI.-** Là encore, des engagements seront pris, Monsieur le Maire. On ne sera pas dans la présentation comme cela, pour faire bien.

**M. le Maire.-** Que faites-vous d'autres, Monsieur ARAZI ? Vous intervenez sur tout. Vous êtes le Zorro de Nogent. Vous êtes toujours...

**M. ARAZI.-** Je n'ai pas repris, je pourrais, votre affirmation. Vous avez un cabinet à votre disposition et plusieurs dizaines de personnes qui travaillent à vos côtés pour vous aider dans votre travail. Plus un certain nombre d'élus. J'aime mieux vous dire que vous êtes quand même mal placé pour venir expliquer à des élus qui sont seuls et sans moyen, et qui font ce qu'ils peuvent...

*(Protestations)*

... que l'on pourrait leur reprocher quelque chose. Je vous rappelle que nous sommes bénévoles et non rémunérés pour faire ce que nous faisons.

**M. le Maire.-** Personne n'est rémunéré en tant qu' élu. Une indemnité, ce n'est pas une rémunération.

En ce qui concerne cette affaire, excusez-moi, vous êtes arrivé alors que le sujet était déjà traité. Alors, déclaration au Parisien, enfin tout ce que l'on connaît et dont vous êtes capable.

Nous allons voter ce rapport.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 3 voix contre (M. ARAZI, Mme DEBAECKER, M. GILLES), et 2 abstentions (MM. GEIB, MASTROJANNI).*

Vous ne voulez pas que nous demandions une visite gratuite pour vos pavillons ? On pourrait le faire pour que vous voyiez si c'est utile ou pas !

**M. GILLES.-** On veut bien pour la piscine, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- Vous prenez des choses sérieuses sous la forme de la plaisanterie, voire sous des formes particulièrement tendancieuses dans vos interventions. Je veux bien, mais vous n'avez pas à mettre en cause le sérieux des personnes qui ont travaillé sur des dossiers pareils, pas simplement au niveau de la mairie, mais au plan national et départemental. Je veux bien que l'on critique tout, mais il faut arriver à rester sérieux.

**13/167 - Modification de la réglementation du stationnement payant**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des remarques ? Il n'y a pas de remarque.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

**13/168 - Modification du tableau des effectifs**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Merci. Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**Mme DEBAECKER.**- Je n'ai pas eu le temps de réagir. Cela veut dire qu'il y a moins d'élèves au Conservatoire ?

**M. le Maire.**- Création et suppression d'emplois, cela veut dire que nous passons d'un grade...

**Mme DEBAECKER.**- Ah oui, d'accord.

**Mme MUNZER.**- On supprime et on crée.

**13/169 - Création de vacances pour le concours d'expression linguistique Legs Biard**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Merci. Y a-t-il des questions, des demandes de précision ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

**13/170 - Attribution de tickets restaurant à certains agents communaux**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

**Mme DEBAECKER.**- Ce n'est que pour les chefs de service ?

**M. GILLES.**- Monsieur le Maire, je comprends que, pour certaines contraintes de services, il soit nécessaire d'attribuer des tickets restaurant, mais les attribuer systématiquement à tous les chefs de service, je trouve que c'est une erreur en termes d'ambiance générale. On crée une coupure entre les cadres et les autres. Je crois que c'est un très mauvais signe et c'est très mauvais en termes de management. Si vous envisagez de les donner uniquement sur certaines contraintes de service, dans certains cas particuliers, là je suis d'accord. Si en revanche c'est une mesure générale pour tous les cadres, je suis contre.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme DEBAECKER.-** Je suis d'accord aussi. Franchement, je pense que l'on peut donner ce genre d'avantage aux cadres s'ils ont besoin de se déplacer mais, systématiquement... On est dans un système où il faut faire des économies maintenant. Il ne faut pas créer une dépense de plus. C'est totalement injuste. Les chefs de service gagnent bien quand même, plus que la base. Franchement un avantage de plus, je ne trouve pas cela bien.

**M. le Maire.-** On ne l'a pas inventé aujourd'hui. Cela existait, Madame, aussi à votre époque. Si je le dis, c'est que vous pouvez le vérifier. Par ailleurs, c'est sur contraintes de service, strictement. Ce n'est pas ainsi, distribué...

**Mme DEBAECKER.-** Si c'est par obligation, nécessité de service, je le comprends, mais là on ne le voit pas.

**M. le Maire.-** Oui, c'est uniquement dans ce cadre. Je ne sais pas si c'est dans le rapport, mais c'est sur contraintes de service.

**Mme DEBAECKER.-** On ne le voit pas. Si c'est le cas, c'est bien. Sinon...

**M. le Maire.-** Je vais jusqu'au bout. C'est une possibilité, mais ils ne sont pas obligés, ils n'ont pas un droit de tirage de cette somme. Souvent d'ailleurs, ils n'utilisent pas l'ensemble. Ils ne sont pas obligés de le faire. C'est uniquement sur contraintes de service. Ce n'est peut-être pas bien précisé, mais on peut le préciser.

**M. GILLES.-** Précisez-le dans la délibération.

M. le Maire- Je regarde les Considérant. On peut l'ajouter dans l'article premier.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce rapport ?

**M. GEIB.-** Je ne remets jamais en cause les avantages pour les salariés. De ce côté là, il n'y a pas de problème. Sinon, je ne mériterais pas...

**M. le Maire.**- S'il y a quelqu'un qui devait le dire, c'est bien vous.

**M. GEIB.**- Je propose en revanche que ce soit étendu à tous les salariés de la mairie. Ce qui me choque, c'est ce que ce soit réservé à certains.

**M. GILLES.**- Et aux conseillers municipaux aussi ?

**M. GEIB.**- Que la collectivité puisse en profiter. Et même le Maire, vous voyez je suis sympa !

**M. le Maire.**- Quand les chefs de service utilisent ce dispositif pour contraintes de service, c'est qu'ils ne peuvent pas aller au restaurant communal où va l'ensemble des agents.

**M. NICOLAS.**- Je partage tout à fait la remarque de M. GEIB. Ne connaissant pas le texte de la loi, n'est-il pas possible de dire que, dans certaines sujétions particulières, des agents se verront accorder une prise en charge de 50 % ? Cela a l'air de limiter. Je ne connais pas la loi 2007-209. Je ne les connais pas toutes par cœur. La 208, oui mais la 209, non. C'est pas de chance !

*(Rires)*

Peut-on dire : dans certaines sujétions particulières, on admet la prise en charge par la ville de 50 % ? Sans préciser que ce sont les chefs de service. Ce que disait M. GEIB est assez juste. Dans les services publics de l'Etat en ce moment, il y a des petites tensions. Peut-être que ce genre de délibération amènerait le risque d'augmenter légèrement les tensions.

**M. GEIB.**- J'approuve pleinement. Merci.

**M. NICOLAS.**- Merci, William.

**M. le Maire.**- Cela va ? C'est fini ? Cela peut aller ?!

**M. GEIB.**- Pour une fois qu'un membre de la majorité municipale nous approuve, j'en profite !

**M. le Maire.**- En ce qui concerne les agents, c'est à caractère très exceptionnel puisque les agents ne sont pas appelés à se déplacer hors de la ville alors que les chefs de service peuvent être amenés à se déplacer, dans le cadre de leur fonction, à l'extérieur. S'il y a un cas concernant un agent, forcément on le prendra en compte, mais ce n'est pas une règle. La règle est que les chefs de service peuvent être amenés, dans le cadre de l'exécution de leur fonction, à se déplacer. Plutôt que de le faire au coup par coup, on a un dispositif qui est celui de la loi. D'ailleurs, quand vous regardez l'explication de la loi au début du rapport, il est bien dit : la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Nous l'avons restreint aux chefs de service sachant que, pour le reste des agents, nous traitons au cas par cas quand il y a une mission spécifique qui est attribuée.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés*

Je vous remercie.

**Mme DEBAECKER.**- Si vous nous le dites...

**M. le Maire.**- Je vous laisse vérifier, Madame.

**13/171 - Mise à disposition partielle du service habitat de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne auprès de la commune**

*(M. le Maire présente la délibération)*

**M. le Maire.**- C'est la mise à disposition d'une personne qui est en charge pour Nogent, du Plan local de l'habitat, et ce en relation avec la communauté d'agglomération. En réalité, nous avons une situation qui nous conduit à mettre à disposition de la communauté d'agglomération, dans un cadre bien précis qui n'est pas inscrit ici, pour qu'il y ait un lien au niveau du Plan local de l'habitat entre le service urbanisme de la Ville de Nogent, analyse des DIA, analyse un certain

nombre de documents d'urbanisme qui peuvent faire apparaître la possibilité pour la Ville de préempter un certain nombre de propriétés pour la mise en œuvre de son Plan local de l'habitat. Or, après avoir examiné la situation, nous avons préféré, entre la communauté d'agglomération Le Perreux et Nogent, de faire en sorte que cette personne soit un agent au niveau de la communauté d'agglomération et qu'elle soit mise à disposition auprès des communes pour remplir sa mission, à la fois au Perreux et à Nogent. C'est vraiment un principe de mutualisation au travers de cette constitution d'une cellule sur le Plan local de l'habitat, qui nous est nécessaire pour poursuivre le suivi de ce dossier qui est très important au niveau de notre intercommunalité.

**M. FONTAINE.**- Je voudrais simplement compléter et peut-être un peu plus expliciter ce que vient de dire M. le Maire. Dans la loi SRU, on a une obligation de faire un PLH au niveau de l'agglomération. C'est un programme, sur six ans, de ce que l'on doit faire, aussi bien en catégorie, qu'en nombre, qu'en volume de construction de logements sociaux. C'est un travail d'études, de relations avec l'administration préfectorale, avec les bailleurs sociaux, etc. Mais l'exécution du PLH est faite par les communes. Ce sont bien les communes qui vont discuter avec tel ou tel promoteur, tel ou tel bailleur social, pour développer le logement social. C'est un travail important qui commence d'abord par le dépouillement des déclarations d'intention d'aliéner. Cela passe aussi, bien sûr, par des relations quotidiennes avec les différents bailleurs sociaux. C'est l'inventaire de tout ce que sont susceptibles de contenir les programmes de logements sociaux. Par exemple, dans le PLU, maintenant vous savez que l'on va vous soumettre une résolution par laquelle, sur tout le territoire de Nogent, les programmes de plus 1000 mètres carrés devront comporter 25 ou 30 % de logements sociaux. Il va falloir exécuter cela, c'est-à-dire, discuter avec les promoteurs, etc. Il y a un travail important au niveau de la commune. C'est ce que fera cet agent qui appartient à la communauté d'agglomération mais qui sera prêté deux jours par semaine, à Nogent.

**Mme DEBAECKER.**- Cette personne aura-t-elle aussi deux jours pour Le Perreux ?

**M. le Maire.**- Oui.

**Mme DEBAECKER.**- En fait, c'est une personne qui est censée faire le lien entre le PLH et l'urbanisme géré par la commune.

**M. le Maire.**- Elle sera communauté d'agglomération et elle se répartira deux jours par semaine en moyenne, ce n'est pas pile deux jours chaque semaine, et puis la même chose pour Le Perreux.

**Mme DEBAECKER.**- Deux jours, deux jours ; et un jour, il reste un jour pour la communauté d'agglomération.

**M. le Maire.**- Pour consolider le PLH. Elle travaille pour le PLH. En clair, ce qu'elle fera à Nogent ou au Perreux, sera dans le cadre du PLH. C'est la communauté d'agglomération qui décline le PLH sur chacune des deux villes. Quand elle sera à Nogent, elle travaillera aussi pour le PLH qui est intercommunal.

**Mme DEBAECKER.**- Je ne vois vraiment pas pourquoi on fait cela. Le PLH est un document opposable. Les services urbanisme de chaque commune le connaissent. Quand il y a DIA, on voit bien si cela correspond au PLH ou pas. Franchement, je ne vois vraiment pas l'intérêt de faire cela. Ou alors, c'est aller dans le sens que l'on est en train de vouloir nous imposer au plus haut niveau de l'Etat, de déléguer l'urbanisme à la communauté d'agglomération. Vous allez dans ce sens là ?

**M. le Maire.**- Sauf que le PLH est intercommunal.

**Mme DEBAECKER.**- Oui, mais c'est bien sur le territoire de la commune qu'il faut examiner chaque DIA par rapport à ce PLH. On n'a pas besoin d'avoir une personne deux jours par semaine pour faire cela. C'est tout bête.

**M. DAVID.**- On a quand même un problème au niveau des services. Ou alors la Ville de Nogent va recruter directement un agent supplémentaire au titre de l'urbanisme. Il y a très peu de personnes dans ce service. Je parle sous le contrôle de M. BONNIN. Vous êtes combien ? Sept ou huit ? Huit à l'urbanisme. Je vois ce que j'ai vu dans le cadre de l'élaboration du PLU, je peux vous dire que ce sont des gens qui travaillent plus qu'ils ne devraient. Ce que propose le Maire est de mutualiser ce service entre la Ville du Perreux et celle de Nogent

par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération. Cela me semble aller dans le sens justement des communautés dont vous faites état.

**M. GEIB.-** Ce qui me gêne, c'est que l'on va payer. Je rappelle que, à l'origine, les communautés d'agglomération, c'est pour transférer des compétences et donc baisser les frais de fonctionnement des communes. Pas de problème, effectivement on a des compétences mutualisées. Ces compétences travaillent pour l'ensemble des communautés. Là, que fait-on ? On reprend une partie de la compétence, on la paye et on la rembourse. Si elle vient faire cela gratuitement, il n'y a pas de problème. Sinon, je ne vois pas où est l'intérêt d'avoir une communauté d'agglomération qui transfère des agents selon les besoins. Cela ne fait aucune économie. On va à l'encontre de l'objectif et de l'esprit de la loi faite à l'époque. D'ailleurs, c'est ainsi, je le sais, que fonctionne votre communauté d'agglomération. On est dans un petit pré carré entre deux communes qui s'entendent bien, mais il n'y a pas tellement de mutualisation de frais. On n'a pas fait tellement d'économies. On a rajouté des frais, au contraire si l'on prend les budgets depuis six ans.

**M. le Maire.-** Vous devriez venir plus souvent.

**M. GEIB.-** Et là, j'aimerais bien que l'on prête cet employé, il n'y a pas de problème, mais que ce soit gratuit.

**M. le Maire.-** Vous avez un don particulier...

**M. GEIB.-** Surtout que vous êtes le Président de la communauté d'agglomération. Vous pourriez faire cela.

**M. le Maire.-** Cher Monsieur, j'aimerais vous voir plus souvent à la communauté d'agglomération.

**M. GEIB.-** J'y vais quand c'est nécessaire. Je serai là le 18, puisqu'il y a une réunion.

**M. le Maire.-** Parce que quand on est délégué du Conseil municipal de Nogent, je peux vous faire passer les feuilles de présence. Après, vous avez un avis sur tout, y compris quand vous n'êtes pas au courant des sujets.

**M. GEIB.-** Ce n'est pas cela, le sujet.

**M. le Maire.-** Je vous trouve formidable. C'est bien de parler de ce que l'on ne veut pas savoir.

En ce qui concerne l'organisation, vous devriez quand même être au courant. L'urbanisme, c'est la Ville qui a la compétence. Le PLU n'est pas intercommunal, jusqu'à preuve du contraire. On va nous prouver peut-être le contraire dans les mois qui viennent, voire les années qui viennent. La communauté d'agglomération n'a pas la compétence urbanisme. Elle a la compétence du PLH au plan intercommunal. Cela veut dire qu'une partie du travail pour alimenter le PLH, se fait dans les services d'urbanisme des deux villes. Or, il se trouve que les compétences actuelles de chacun des services ne sont pas suffisantes pour assurer l'analyse des DIA et surtout aussi leur capacité à pouvoir produire ce que l'on peut attendre dans le cadre du PLH, en fait analyser les parcelles, regarder la constructibilité, regarder avec les bailleurs sociaux ce que l'on peut faire ou pas, etc., et ce en fonction des règles d'urbanisme de chacune des villes. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la personne en question n'est pas destinée à centraliser des informations qui sont préparées par les services. Elle va aller dans les services pour travailler en lieu et place des personnes du service de l'urbanisme, pour sortir un certain nombre de dossiers.

**M. GEIB.-** Cela veut dire, dans ce cas, elle n'a rien à faire à la communauté d'agglomération. Elle n'est pas occupée, puisqu'elle peut se libérer deux jours par semaine.

**M. le Maire.-** Si, parce que le PLH est intercommunal Monsieur. C'est parce que l'urbanisme est communal et que le PLH est intercommunal qu'il faut avoir, entre les deux institutions, une personne qui est missionnée dans le cadre d'une mutualisation de moyens, deux jours dans une ville et deux jours dans l'autre en moyenne, parce que, bien sûr, c'est suivant les dossiers qui arrivent, en fonction des opportunités qui peuvent se présenter. Il y a au contraire un partage entre le Perreux, Nogent et l'intercommunalité d'une personne, d'un poste. Cela veut dire que, pour nous, ce n'est pas une dépense importante.

**M. FONTAINE.-** Ce n'est pas nouveau du tout d'ailleurs. Depuis 2002 ou 2003, il y avait toujours une personne à plein

temps à la communauté d'agglomération, qui travaillait sur le PLH et pour son application avec chacune des communes.

**Mme DEBAECKER.**- Qu'elle continue !

**M. FONTAINE.**- Ce n'était pas très normal. Elle travaillait pour les communes et la communauté d'agglomération n'était pas remboursée de son travail.

**M. le Maire.**- Monsieur GEIB, si vous siégiez à la communauté d'agglomération, ce serait bien, vous sauriez que la personne n'est plus là depuis longtemps. Nous venons de recréer le poste avec la personne dont on parle.

**M. FONTAINE.**- Il faut être encore plus fort et plus clair. Il y a deux travaux. Au niveau de la communauté d'agglomération, il y a un travail de préparation et de relations pour l'établissement d'un programme bien sûr voté par les deux communes, avec un échéancier tous les trois, six ans, etc. C'est un papier, une coordination. En revanche, la loi SRU depuis 2000 a créé des tâches supplémentaires importantes pour les services urbanisme, car les logements sociaux ne sont pas des logements ordinaires. Il faut les loger dans la ville, soit c'est à 100 % soit, ce sont des programmes mixtes et, de toute façon, ils bénéficient de financements très spéciaux, difficiles à obtenir. Aucun logement social n'est fait sans une aide publique de l'Etat, de la région, des communes. Tout cela, il faut le calculer, le mettre en place. C'est un très gros travail.

**Mme DEBAECKER.**- On dévie du sujet, Monsieur FONTAINE. Il ne faut pas nous enfumer avec cela. Le principe des communautés d'agglomération, c'est des délégations de personnel au début. Après, on les a mis dans les communautés d'agglomération. On ne va pas se mettre à faire dans le sens contraire. Cela ne va pas.

**M. DAVID.**- Ce n'est pas sa compétence.

**M. le Maire.**- Pas du tout, Madame. Cela a changé depuis. Et nous avons besoin de ces...

**Mme DEBAECKER.**- Comme le disait M. GEIB...

**M. le Maire.-** Quelqu'un qui connaît bien la communauté d'agglomération.

**Mme DEBAECKER.-** ... on a fait une tranche de cake de plus. Quand je l'ai créée avec M. CARREZ, on ne payait pas les élus.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas du logement social.

**Mme DEBAECKER.-** Maintenant, on paye tous les élus. Et on dépensait moins. On a dupliqué les personnels. Au lieu de faire des économies, on a une tranche de cake de plus dans le millefeuille territorial. C'est n'importe quoi.

**M. le Maire.-** C'est une certitude de votre part ?

**Mme DEBAECKER.-** Le fait que l'on paye les élus maintenant et qu'on ne les payait pas avant, c'est clair.

**M. le Maire.-** On ne payait pas les élus à la création. Un an après, cela a changé.

**Mme DEBAECKER.-** Oui, mais ce n'est pas moi.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas ma faute si vous n'étiez pas là. Si, peut-être en partie.

**Mme DEBAECKER.-** Vous auriez pu vous abstenir de payer les élus pour faire des économies.

**M. le Maire.-** Madame, en ce qui concerne les compétences, nous avons toujours souhaité faire des mutualisations depuis le début. Or, il se trouve que, dans un premier temps, les mutualisations se sont basées...

N'attrapez pas une crampe, Monsieur GILLES. J'ai vu que vous vouliez prendre la parole.

Au début, nous avons tenté ces fameuses mutualisations avec des personnels qui venaient, soit de Nogent, soit du Perreux. L'évolution aidant, les personnes allant dans d'autres collectivités, il nous a fallu embaucher. Quand on embauche, on joue toujours sur cette mutualisation. Il se trouve que, dans ce que vient de dire M. FONTAINE, il ne fait que refléter la réalité du travail d'un poste comme celui-là. Dans d'autres communautés d'agglomération, ce n'est pas un poste qui est créé, c'est beaucoup plus, parce que ce sont des dossiers difficiles à monter. Il se trouve que, là, nous trouvons un moyen équilibré pour répartir les dépenses entre les trois institutions.

**M. GEIB.**- Monsieur le Maire, plus vous expliquez, plus vous vous enfoncez.

**M. le Maire.**- Je ne vous ai pas dit que vous vous enfoncez dans vos explications. Vous m'avez fait des déclarations au niveau du CCAS, alors que vous n'y siégez plus. On ne vous voit plus. Vous faites des déclarations à propos de la communauté d'agglomération...

**M. GEIB.**- Mais pourquoi ? Cela ne sert à rien. De toute façon, vous ne tenez pas compte de ce que l'on dit. A un moment, cela ne sert absolument à rien.

**M. le Maire.**- Si vous le souhaitez, je vais publier les fiches de présence.

**Mme DEBAECKER.**- Monsieur le Maire, arrêtez là-dessus.

**M. le Maire.**- Après, vous pourrez...

*(Brouhaha)*

**Mme DEBAECKER.**- Tous les autres élus de la majorité sont payés.

**M. GEIB.**- Moi, je ne suis pas payé.

**Mme DEBAECKER.-** On peut connaître les dossiers sans y aller.

**M. le Maire.-** Vous préférez siéger ?

**Mme DEBAECKER.-** Je trouve que ce n'est pas une bonne attaque.

**M. le Maire.-** Ce sont des attaques, c'est cela ?

**Mme DEBAECKER.-** Je ne suis pas du côté politique de M. GEIB, mais vous passez sur un autre sujet, sa présence. Il parle d'un sujet de fond et vous l'attaquez sur le fait qu'il est là ou pas là.

**M. le Maire.-** Quel est le sujet de fond, Madame ? Que l'on me résume la situation. Quel est le sujet ?

**Mme DEBAECKER.-** On a une délibération et on essaie de nous raconter des histoires. M. FONTAINE nous dilue cela en expliquant, comme si l'on n'avait pas compris ce qu'était le PLH, etc. On a très bien compris. Mais on estime que ce n'était pas un bon choix. On ne va pas nous expliquer encore cent sept ans que c'est difficile de monter un programme de logements sociaux, donc qu'il faut embaucher du personnel. Non, on arrête d'embaucher du personnel. On va mal dans ce pays. On arrête de dire : ailleurs, ils ont beaucoup plus de monde, il faut embaucher. Non, on délègue à la communauté d'agglomération la gestion du PLH...

**M. le Maire.-** Qui va embaucher ?

**Mme DEBAECKER.-** C'est un tort.

**M. le Maire.-** Il faut bien quelqu'un sur le poste du PLH.

**Mme DEBAECKER.-** Mais ne vous inquiétez pas, les promoteurs, les acteurs sociaux vont monter les dossiers. Les collectivités ont un rôle là-dedans. Bien sûr que si, ils sont là à attendre les terrains et vouloir construire. Il y a beaucoup d'argent là-dedans. Le

logement social, ce n'est pas parce que la ville dit. Ce sont bien les acteurs du logement social qui permettent la construction du logement social.

**M. le Maire.**- Arrêtez de schématiser les choses ainsi.

**Mme DEBAECKER.**- On ne va pas faire croire qu'un employé va gérer l'ensemble des projets du logement social à raison de deux jours par semaine.

**M. DELLMANN.**- Qui va défendre les intérêts de la commune et des Nogentais ? Et dans chaque commune ? Ce que vous dites est complètement aberrant, excusez-moi. Qui va défendre les intérêts de la commune sinon les gens qui sont payés par la commune, les salariés ?

**Mme DEBAECKER.**- A deux jours par semaine ?

**M. DELLMANN.**- Que font ici les agents de la commune ? Ils travaillent dans le sens de l'intérêt public et de la commune. Ils ne sont pas là pour faire autre chose. Ils sont à la disposition de nos concitoyens.

**M. le Maire.**- Monsieur GILLES.

**M. GILLES.**- Cela fait un certain temps. Je commençais à fatiguer.

Je rejoins les remarques. Si on a transféré les...

**M. le Maire.**- Alors, si vous rejoignez les remarques...

**M. GILLES.**- J'ai le droit de m'exprimer. J'ai attendu un quart d'heure que tout le monde parle sans avoir la parole. Laissez-moi parler.

**M. le Maire.**- Bien sûr, je vous laisse parler.

**M. GILLES.**- Je vous fait remarquer que si l'on transfère des compétences et des ressources à la communauté

d'agglomération, on n'a pas après à reprendre à notre charge ces compétences. Il faut quand même savoir qui fait quoi. Je trouve que cette délibération montre que c'est un grand capharnaüm.

L'autre point, vous nous faites passer une convention sans limite de date. A ma connaissance, le PLH a une durée. Au moins que l'on limite la convention sur la durée du PLH. On sait très bien que le prochain PLH ne se fera pas sur Nogent / Le Perreux. Il se fera dans une version élargie. De toute façon, cette convention n'aura donc plus d'intérêt pour le prochain PLH. Je trouve que, vraiment, tout cela manque de clarté et on voit bien qu'il y a eu un transfert de charges de la communauté, vers la commune. Pour quelles raisons ? Je ne sais pas quels arbitrages politiques il y a eu, mais moi, je ne peux approuver ce genre de choses.

**M. le Maire.**- C'est inimaginable, ce que je viens d'entendre. Vous êtes au courant que, quand vous embauchez un agent territorial, vous pouvez limiter la durée ? Vous savez, quand on embauche...

**M. GILLES.**- Ce n'est pas le contrat d'embauche. C'est le contrat de mise à disposition. Le contrat de mise à disposition, vous pouvez mettre la durée que vous voulez.

**M. le Maire.**- Pour vous, on limite la durée au PLH ? Vous ne pensez pas que l'aspect...

**M. GILLES.**- La mission, c'est le PLH.

**M. le Maire.**- Monsieur, le PLH est conforme au PLU. Et le PLU a une durée de vie quand même un peu plus longue que celle du PLH. Jusqu'à preuve du contraire, avoir une compétence de ce type pour les trois institutions, la communauté d'agglomération et les deux villes, pour une communauté d'agglomération comme la nôtre, ce n'est pas du luxe que d'avoir une personne pour les deux services d'urbanisme, plus la communauté d'agglomération. Je veux bien que l'on s'amuse à ces grandes envolées lyriques, mais en ce qui concerne Nogent et Le Perreux, si nous n'avions pas une personne qui monte les dossiers, qui suit les dossiers... Le dossier, vous l'avez sur table. Vous l'avez feuilleté le dossier qui est sur table ? Vous verrez le travail qui est fait pour essayer de convaincre l'Etat que nous avons fait accepter un PLH basé sur la loi

SRU en flux et non pas en stock. Ce qui veut dire que l'Etat et en particulier le préfet de Région, mais aussi la Région ont accepté un PLH qui avait été argumenté par les devis, sur la base de rester à nos taux actuels de logements sociaux, tout en respectant le PLH qui avait été accepté sur ces bases. Voilà pourquoi aujourd'hui il nous faut, sur le terrain, au service de l'urbanisme de Nogent comme celui du Perreux, une personne qui accompagne l'urbanisme qui, lui, a d'autres responsabilités que le PLH lui-même. Qu'aurait-il fallu faire ? Il aurait fallu embaucher un morceau d'agent pour Nogent et un autre pour le Perreux, à l'urbanisme. Et la communauté d'agglomération aurait embauché un morceau d'une personne pour faire le PLH. Très intéressant, je n'y ai pas pensé !

**M. GILLES.-** Le PLH ne démarre pas en 2014. Pourquoi voulez-vous embaucher quelqu'un au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ?

**M. le Maire.-** Non, cher Monsieur, vous m'excusez, vous refaites le monde en permanence, mais en prenant vos certitudes avant de prendre des réalités.

**M. ARAZI.-** Peut-être que la question qui se pose et la question de fond, est peut-être qu'il faut arrêter d'embaucher du monde ainsi. On embauche et de fait, on augmente considérablement....

**M. le Maire.-** Combien y a-t-il de personnes à la communauté d'agglomération ?

**M. ARAZI.-** ... les charges de personnel.

**M. le Maire.-** J'ai ouvert les sièges à l'opposition. Vous pouvez siéger si vous le voulez.

**M. ARAZI.-** Cela fait un quart d'heure que vous répondez. J'ai attendu...

**M. le Maire.-** Dites-moi combien de personnes, il y a à la communauté d'agglomération.

**M. ARAZI.-** La question de fond, depuis le début de la mandature...

**Mme DEBAECKER.**- Ce n'est pas un jeu.

**M. le Maire.**- Non, ce n'est pas un jeu. On dit que l'on embauche. C'est la seule communauté d'agglomération dans laquelle nous avons maintenu un effectif réduit.

**M. ARAZI.**- Je vais revenir sur l'un des arguments que vous avez utilisé en commission des finances. Vous parliez de présence. Je suis à toutes les commissions des finances. J'écoute ce que vous nous dites.

**M. le Maire.**- Oui, vous êtes le seul de l'opposition à la commission des finances, je dois le reconnaître

**M. ARAZI.**- Et ce n'est pas toujours facile. Argument sorti justement pour nous expliquer que cette embauche était légitime. Cette personne est Nogentaise. Vous avez expliqué qu'elle était Nogentaise.

**M. le Maire.**- Et alors ?

**M. ARAZI.**- Quand j'entends cet argument et que je vois le fonctionnement, je me pose la question éventuellement. Eh oui, on connaît une certaine démarche clientéliste à Nogent. De fait, votre argumentation, et je pense que publiquement il faut... Eh oui !

**M. le Maire.**- C'est très intelligent.

**M. ARAZI.**- Ce n'est pas intelligent, mais c'est quand même un mode de fonctionnement...

**M. le Maire.**- Dans les candidatures, je vais refuser qu'on l'embauche parce que c'est une Nogentaise.

**Mme RYNINE.**- Ce sont surtout les compétences...

**M. le Maire.**- C'est n'importe quoi. Vous pensez que l'on embauche parce que c'est une Nogentaise.

**M. ARAZI.**- C'est vous qui avez sorti cette argumentation. C'était votre argumentation.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas un argument ; c'est un commentaire. Vous savez où elle travaillait avant ? Elle travaillait à la Ville de Paris, à Paris habitat. C'est quelqu'un qui a une compétence issue de sa profession, dans une collectivité beaucoup plus importante que la nôtre. Elle travaillait à Paris, elle habite Nogent. Il se trouve qu'elle répond à un appel à candidature. Elle est Nogentaise. Ce n'est pas un argument qui nous permet de l'embaucher. C'est simplement une explication pour vous donner un maximum d'informations. Il se trouve que cette personne connaît le territoire. Et ce n'est pas neutre que de connaître le territoire quand on doit travailler sur des problèmes d'urbanisme.

**M. FONTAINE.**- Très rapidement, je voudrais dire que nous ne recrutons pas une personne nouvelle puisque, avant, il y avait une autre personne qui est tombée malade et que nous remplaçons. Cette personne travaillait à la fois pour "l'agglomération" et pour les deux communes. A l'époque, on aurait dû régulariser sa situation et faire payer par Nogent et par le Perreux une partie de son travail. On ne l'a pas fait. On le fait maintenant. Pourquoi le fait-on maintenant ? C'est pour coller aux attributions. Vous savez bien que le PLH est un document voté par les deux communes. C'est un engagement vis-à-vis de l'Etat. Cet engagement est rempli par les communes. Ce sont les communes qui font le logement social. Ce sont les communes qui sont jugées, sanctionnées par une majoration du prélèvement, etc. Ce sont les communes, ce n'est pas "l'agglomération". Et lorsque, effectivement, avec un bailleur social on a des réservations pour l'agglomération, "l'agglomération" est tellement peu équipée pour gérer le logement social, que ces réservations sont confiées aux communes qui ont versé des subventions. Parfois, les subventions sont versées par le budget communal. C'est un peu compliqué sur le plan comptable. Maintenant, cela va être moins compliqué parce que l'argent va partir. On va devoir payer deux fois. On va payer le prélèvement et ensuite on va payer les subventions de surcharges foncières. C'est cela, le nouveau gouvernement.

**Mme MATRUCHOT.**- Une petite précision, la communauté d'agglomération n'est quand même pas une machine infernale. Nous sommes une petite structure. Je n'ai pas le chiffre. Il y a peut-être 40 personnes.

**M. le Maire.**- Même pas, 28.

**Mme MATRUCHOT.**- Les agents sont payés mais nous, les élus de la communauté d'agglomération, nous ne sommes pas payés.

**Mme DEBAECKER.**- Si.

**M. le Maire.**- Les présidents et les vice-présidents, c'est tout

**Mme MATRUCHOT.**- Ne sont payés que les présidents et vice-présidents.

**Mme DEBAECKER.**- Ceux qui ne sont pas vice-présidents, sont payés comme les délégués dans la ville. Tout le monde touche quelque chose.

**M. FONTAINE.**- Non, moi je suis délégué au PLH, gratuitement.

**M. le Maire.**- Le terme gratuit ou payé me surprend beaucoup. Certains d'entre vous savent que ce sont beaucoup plus des indemnités de fonctionnement. Ce ne sont pas des salaires. Cela n'a rien à voir. C'est destiné à faire en sorte d'accompagner la mission de l'élu qui a reçu par délégation des responsabilités.

Je passe au vote.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 5 voix contre (Mme DEBAECKER, HESLOUIN, MM. GILLES, GEIB, MASTROJANNI), et 1 abstention (M. ARAZI).*

Je vous remercie. Je vous propose quand même d'assister au conseil d'agglomération pour que vous puissiez répéter votre

vote de ce soir à "l'agglomération". Ce serait mieux. Les deux sièges de l'opposition sont souvent particulièrement vides.

**13/172 - Fixation du taux de vacation pour un atelier théâtre organisé par l'école élémentaire Val de Beauté**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Merci. Y a-t-il des questions ?

**M. NICOLAS.**- Je ne prends pas part au vote.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres manifestations ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/173 - Fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la ville**

*(Mme THOME présente la délibération)*

**M. le Maire.**- J'ajouterai une précision. Sur la base de 700 personnes à la Porte jaune, puisque nous allions à la Porte jaune avant d'arriver au Pavillon Baltard, en 2012 le repas coûtait en moyenne, tous frais compris, sur la base de 700 personnes je dis bien, 54,49 euros T.T.C. par personne. Le Baltard, en 2013, sur la base aussi de 700 personnes, reviendra à 51,82. Pour la prévision 2013, nous sommes donc à moins 5 % par rapport aux dépenses précédentes, liées à l'utilisation des locaux de la Porte jaune.

M. GILLES a déposé un amendement. Je vous laisse le présenter.

**M. GILLES.**- J'ai déposé deux amendements et puis une remarque préalable. C'est quand même le coût de la location du Baltard. Même si c'est à titre gracieux, c'est quand même un coût pour la Ville. Il faut aussi l'intégrer quand on fait une comparaison.

**M. le Maire.**- Il est intégré, Monsieur. Les charges sont intégrées.

**M. GILLES.**- Je vous propose deux amendements. Un premier, pour tenir compte de la capacité des personnes en termes de ressources. En ces temps difficiles, les finances publiques notamment de la Ville de Nogent, il paraît assez logique que l'on puisse moduler le tarif en fonction des ressources des personnes. Moi, je proposais une modulation entre 10 et 30 euros, en tenant compte du barème de ressources.

Le deuxième point qui est quand même un vrai sujet, puisqu'il y a déjà eu des échanges, cela se passe début février, donc au moment de la campagne électorale. Vous avez annoncé votre candidature. Ici, il y a un certain nombre d'élus de la majorité qui sont aussi candidats. Il me paraît assez normal que tous ces élus s'abstiennent d'aller faire du clientélisme auprès des personnes âgées que l'on pourrait respecter le temps d'un repas et les laisser manger tranquillement, sans leur imposer la visite des élus.

Je vous propose le vote de ces deux amendements. Le premier, modulation des tarifs ; le deuxième, abstention de tout élu à cette manifestation.

**M. ARAZI.**- Autant je suis d'accord avec le premier projet d'amendement de M. GILLES, pourquoi ne pas moduler le prix en fonction des ressources ? C'est de fait faire en sorte que cela revienne moins cher à la collectivité. Cela me paraît avoir du sens. J'ai toujours dit ici que j'étais attaché au fait qu'il y ait cet évènement. Je le redis, j'y suis attaché, je souhaite qu'il ait lieu. En revanche, ensuite je ne suis plus du tout d'accord avec M. GILLES. Ce n'est pas tellement le problème du clientélisme. C'est plutôt de dire qu'il faut qu'il y ait, c'était le sens d'ailleurs de ma demande, une équité. Il y a le suffrage, il y aura une élection, il y aura cet évènement. Pour moi, ce qui est très important, je vous l'ai dit, on a eu une discussion un peu houleuse en commission des finances, c'est

qu'il y ait équité. Ce que vous allez faire vous, en tant que Maire et candidat, vous fassiez alors pas l'équivalent car vous nous l'avez dit et je crois que c'est recevable, vous êtes le Maire, vous êtes le Maire sortant jusqu'au 30 mars.

**M. le Maire.**- Cela n'a échappé à personne.

**M. ARAZI.**- Non, cela ne m'a pas échappé. D'ailleurs, je crois que c'était le bon sens. Ce n'est pas ce que l'on vous reprochait. On a fait une avancée en commission des finances. J'imagine que vous allez le rappeler. Vous avez effectivement dit que vous ne feriez pas de prise de parole. L'année dernière, ce qu'il s'est passé, c'est que la police municipale nous a empêchés carrément de rentrer. Ce que nous souhaitons, et c'est là où je ne partage pas du tout l'avis de M. GILLES, c'est qu'il y ait équité, c'est-à-dire, que toutes les personnes élues et/ou candidates, d'ailleurs candidates non élues, parce qu'il pourrait y avoir d'ici là un candidat non élu, puissent venir et participer à ce moment de convivialité. Je le rappelle, nous y participions jusqu'à ce que, l'année dernière, vous décidiez de faire autrement. Et ne me dites pas que vous étiez le seul. Un certain nombre d'élus y étaient. D'ailleurs, votre ancienne adjointe était à vos côtés. Je la trouve, pour quelqu'un qui est en dissidence, particulièrement silencieuse ce soir, ayant tout voté. Cela conforte ce que j'ai dit dès le départ, une stratégie de votre part qui se confirme un peu plus chaque jour.

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, je vous demande de ne pas interpellier l'un de vos collègues. Cela devient quelque chose d'inadmissible de votre part. Vous n'êtes pas là pour donner des bons points ou des mauvais points. Vous n'êtes pas là pour redresser des situations. Vous êtes là pour donner votre avis et non pas pour interpellier vos collègues. Vous n'avez pas à interpellier vos collègues, vous m'excusez, quelle que soit la personne.

**M. ARAZI.**- Ne nous donnez pas de leçon. Question interpellation, je crois que vous êtes un champion du monde. Quand vous rappeliez aux gens qu'ils ne siègent plus à la communauté d'agglomérations, je vous rappelle que vous m'avez, moi qui siégeais, fait enlever ici pour donner ce siège, comme vous le souhaitez, à Mme DEBAECKER. Mais je pense que vous devriez quand même faire

attention sur les logiques d'interpellation. Je suis très, très loin classé derrière vous.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. NICOLAS.**- Sur le premier amendement de M. GILLES, sur la modulation, je ne serais pas opposé mais là, c'est une participation de 10 euros. Elle me semble, techniquement, assez difficile à mettre en place. Moduler les 10 euros en fonction du revenu, cela va être...

**M. le Maire.**- Avec les fiches de paye.

**M. NICOLAS.**- En revanche, je ne comprends pas tout à fait le deuxième amendement. *La ville de Nogent organise chaque année un repas en direction des seniors nogentais âgés de 65 ans et plus.* Je ne vois pas pourquoi on interdirait à des conseillers municipaux, nogentais par définition, âgés de 65 ans et plus, de participer à un repas sous le prétexte qu'ils sont élus. Tous les citoyens sont égaux devant la loi. Toute personne de plus de 65 ans, qu'elle soit élue ou qu'elle ne soit pas élue, et à partir du moment où elle est Nogentaise, doit pouvoir participer à ce repas. Quant à la présence du Maire, elle me semble parfaitement logique. Cela se fait dans toutes les communes. Il ne faut pas non plus....

**M. ARAZI.**- Et ceux qui n'ont pas 65 ans ?

**M. NICOLAS.**- Ceux qui n'ont pas 65 ans, on attendra de les avoir pour y aller....

**Mme MUNZER.**- Ce ne sont pas des seniors.

**M. ARAZI.**- Avec tout le respect que je te dois, Loïc, c'est inadmissible.

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, vous n'avez pas la parole.

**M. GEIB.**- Je ne serai pas d'accord. Je tiens à rester à 10 euros par personne. Cela me semble convenable et supportable. L'idéal aurait été la gratuité mais, pour éviter les désistements, c'est un moyen de limiter le nombre de désistements. En revanche, je proposerai, Monsieur le Maire, un "truc" tout bête et tout simple. Puisque c'est une manifestation qui concerne l'ensemble des Nogentais seniors, c'est que les élus qui souhaitent y participer, puissent s'y inscrire et payer les 10 euros aussi, quels qu'ils soient d'ailleurs, de quelque bord. On s'inscrit, on paye nos 10 euros et puis voilà. Pour moi, c'est le plus simple. Rien d'autre.

**M. PASTERNAK.**- C'est le cas.

**Mme DEBAECKER.**- Je pense que ce qui résoudrait ce problème, c'est que l'on annule ce repas. L'année dernière, je m'étais prononcée sur ce sujet. On va me dire : vous le faisiez de votre temps. C'est vrai. Si j'étais Maire aujourd'hui, je ne le ferais plus. Je pense en effet que, d'une part, favoriser une catégorie de la population, les plus de 65 ans, pourquoi ? Deuxièmement, les temps sont durs, je n'arrête pas de le répéter. Franchement, là on sera à deux mois des élections. Il faut supprimer ce repas, cela paraît évident.

**M. RASQUIN.**- Je vais répondre quand même à M. ARAZI sur le fait qu'il y avait des conseillers municipaux l'an dernier. Je voudrais pouvoir expliquer que, l'an dernier, j'ai participé effectivement au repas puisque j'étais conjoint d'une personne qui avait plus de 65 ans. Je m'excuse de le dire, mais il faut le dire. Et j'ai payé ma participation de 10 euros. J'étais particulièrement dans les conditions de participer au repas.

Concernant la modulation du tarif, la Ville ne donne pas une prestation. C'est une reconnaissance de la Ville aux Nogentais de plus de 65 ans. Les Nogentais qui payent déjà des impôts sur le revenu et des impôts locaux, participent déjà à l'effort de la Ville à ce niveau. C'est pourquoi 10 euros d'inscription suffisent largement.

Pour l'amendement n°2, je rejoins l'avis de M. NICOLAS. Il n'y a pas de raison de discriminer des élus qui sont éligibles entre guillemets, c'est-à-dire, qu'ils sont Nogentais et ont 65 ans ou bien sont conjoints d'une personne de 65 ans, de participer à cet

évènement festif et convivial, qui permet de rencontrer les gens d'une manière conviviale.

Et pour revenir à la déclaration de Mme DEBAECKER, les gens de plus de 65 ans, on les retrouve surtout au niveau des associations et des bénévoles. Ce sont eux qui font fonctionner la ville au sein des associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales. C'est un évènement majeur de convivialité qu'il est important de maintenir au niveau de la ville.

Voilà ce que j'ai à dire.

**Mme LETOUZEY.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues je souhaiterais faire cette déclaration, car j'ai été profondément choquée de la façon dont l'un de nos collègues considère les seniors de 65 ans et plus. Ils seraient, en un mot, influençables. Dans le cadre de ma délégation, je côtoie régulièrement des présidents d'association à visée médicale ou paramédicale. Je rejoins tout à fait mon collègue M. RASQUIN, ils sont tous bénévoles et âgés de plus de 65 ans. Pour être juste, sauf un. En tant que médecin, il ne me semble pas que ces personnes représentent une population fragilisée. S'imaginer que l'on peut les faire changer d'avis au cours d'un déjeuner dansant, est une façon à mon avis méprisante, avilissante, voire discriminatoire de les traiter. Sur une note humoristique, nous pourrions envisager d'interdire aux plus de 65 ans d'aller au marché, de prendre le RER, voire d'ouvrir le courrier en période préélectorale. Pour terminer enfin, sur une note sérieuse, Nelson Mandela vient de décéder à 95 ans, après avoir passé 27 ans en détention. Il sort de prison en 1990. A 72 ans, il est élu président de l'ANC. A 75 ans, il devient Prix Nobel de la Paix. A 76 ans, il est élu président de l'Afrique du Sud. Si je suis vos remarques, depuis ses 65 ans il aurait dû être influençable. A-t-il changé d'avis ? Merci Monsieur GILLES de bien vouloir revenir sur vos arguments en respectant les personnes de plus de 65 ans. Merci de votre écoute.

**M. GILLES.**- Vous avez complètement dénaturé le sens de mon intervention.

**Mme LETOUZEY.**- Non, absolument pas.

**M. GILLES.**- Ou alors vous ne comprenez pas ce que j'ai écrit.

**Mme LETOUZEY.**- Je crois que je comprends très bien.

**M. ARAZI.**- Elle a récité une très jolie leçon. Vous l'avez fait très joliment. Bravo Madame LETOUZEY.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas la première fois que l'on n'arrive pas à comprendre certaines déclarations.

**Mme THOME.**- Je voulais parler à M. ARAZI. En effet, pendant deux années de suite, il a fait le tour de toutes les tables alors que les élus de la majorité ne le faisaient pas. M. le Maire seulement le fait. Nous avons eu des réflexions. Ils étaient dérangés pendant leur repas. Ils sont entre amis et voulaient parler. L'année dernière, Monsieur ARAZI, vous étiez à côté de moi et vous avez pu saluer toutes les personnes qui sont entrées. Vous n'avez pas été frustré. Vous avez vu chaque personne, à l'abri, à côté de moi.

**M. ARAZI.**- Avec tout le respect que je vous dois, puisque vous êtes mon aînée dans cette assemblée, je veux vous dire à quel point il y a déformation de la vérité. Bien évidemment, ce qui est valable et je le répéterai, vraiment on en fera un élément très important de cette campagne, il faut qu'il y ait une équité entre les candidats. Et donc, votre argument sur plein de gens, bien évidemment, vous n'avez pas noté non plus, peut-être, que plein de gens étaient très satisfaits. Je rappelle que je déjeune, lors de ce déjeuner, depuis le début de la mandature, avec un certain nombre des personnes justement qui soutiennent mon action politique, qui se font un plaisir d'être...

**M. le Maire.**- De vous montrer ?

**M. ARAZI.**- C'est pour elles très important que ce moment là, on puisse le passer ensemble. C'est le premier élément. Le second, si vous considérez que mettre des policiers municipaux pour vous barrer, parce que je n'ai pas pu rentrer, il y avait des policiers municipaux à l'entrée. Que l'on nous empêche de rentrer et que vous voyez que

l'ensemble de la majorité municipale est là pour essayer d'aller au devant de ces électeurs...

*(Protestations)*

**M. ARAZI.**- Je repose ma question. La question fondamentale est : allez-vous laisser les élus de l'opposition rentrer ou pas ?

**M. le Maire.**- Croyez-vous ce que vous dites, Monsieur ARAZI.

**M. ARAZI.**- Ma question est claire. Je vous demande, Monsieur le Maire, d'être clair sur cette position.

**Mme THOME.**- Monsieur ARAZI, vous aviez la meilleure place, vous étiez à l'entrée. Vous avez vu tout le monde. Vous aviez la meilleure place.

**M. ARAZI.**- Il n'est pas question que les élus de l'opposition restent à la porte.

**Mme DEBAECKER.**- Cela commence à bien faire, la campagne ! Ce n'est pas ce qui te fera élire. Tu ne seras pas élu.

**M. ARAZI.**- Je ne comptais pas sur ta voix. Je te remercie.

**Mme DEBAECKER.**- Sûrement pas. Mais ne crois pas que tu seras élu même avec plein de gens de 65 ans et plus, que tu vois tous les jours. Même si tu vas au repas. On arrête de parler de cela. Cela commence à bien faire. Cela suffit.

**M. ARAZI.**- La question ici, c'est important...

**Mme DEBAECKER.**- Tu n'avais pas fait un bon score aux législatives. Cela ne sert à rien. Ne le fais pas.

**Mme RENOUIL.**- Très vite sur le sujet, car je pense que l'on s'est beaucoup étendu. Pour m'être occupée du conseil des

sages, je sais à quel point, ce repas est important pour les seniors. Cela favorise le lien social dans la ville. Il n'y a pas tant d'occasions de favoriser le lien social dans la ville. Bien sûr, il faut donc le maintenir. Et puis juste pour répondre, parce que j'ai été interpellée tout à l'heure, j'estime que le Conseil municipal, c'est mon opinion, je ne désire pas faire campagne pendant le Conseil municipal. Il y a d'autres endroits, d'autres moments où l'on me voit, on me voit beaucoup. C'est mon choix, c'est ma décision. J'aimerais bien que M. ARAZI la respecte.

**Mme MUNZER.**- Un détail, même si je partage l'avis de mes collègues sur le repas des seniors. Madame DEBAECKER, c'est juste un détail. Il y a d'autres choses qui sont offertes à tous les Nogentais, comme le spectacle annuel qui a lieu à Baltard et qui est gratuit. D'ailleurs, j'invite tous les Nogentais à s'inscrire avant le 27 décembre. Il n'y a plus beaucoup de places malheureusement. Il n'y a pas que des choses pour les plus de 65 ans. Merci.

**M. le Maire.**- Je vais, dans un premier temps, mettre aux voix l'amendement. Je suis tenu de répondre à M. GILLES sur sa proposition. Il y a deux amendements. Le premier, c'est remplacer l'article premier par : décide qu'une participation modulée en fonction des ressources des personnes, comprise entre 10 euros et 30 euros par personnes, sera versée lors de l'inscription au repas organisé à destination des seniors par la commune le 4 février 2014. A titre indicatif, même s'il est écrit participation, en fait, c'est un très mauvais terme, c'est une inscription, un droit d'inscription de 10 euros.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 28 voix contre, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 4 voix pour, (M. ARAZI, Mmes DEBAECKER, HESLOUIN, M. GILLES).*

Merci.

Deuxième amendement, celui qui consiste à dire... l'article 5 : pour éviter tout risque d'utilisation politicienne de cette opération, aucun élu du Conseil municipal, ni aucun candidat à l'élection municipale de mars 2014, ne sera admis dans l'enceinte du Pavillon

Baltard le jour de ce repas. La police municipale est chargée de faire respecter cet article.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 30 voix contre, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 2 voix pour, (Mme HESLOUIN, M. GILLES).*

Merci.

Nous revenons à la proposition de délibération qui vous a été faite. Je voudrais rappeler plusieurs points, au niveau de ce qu'elle porte comme organisation. Pour l'instant, jusqu'à présent n'assistaient que les élus en charge de ces secteurs, en particulier ceux qui sont en charge...

**M. ARAZI.**- C'est faux.

**M. le Maire.**- Vous me laissez finir, s'il vous plaît ? Si vous êtes toujours dans l'encadrement de la porte, il faut regarder ce qu'il se passe à l'intérieur. Vous auriez vu.

Mme THOME qui organise ce repas depuis 2002, était présente. Mme RYNINE en tant que chargée du CCAS et de l'ensemble de l'activité sociale, était présente. Il y avait Mme LETOUZEY pour le secteur dont elle s'occupe, prévention, santé et handicap. Et était présente aussi, Mme RENOUIL qui avait en charge le conseil des sages. Entre autres, voilà les personnes qui, du fait de leurs responsabilités, m'accompagnaient, puisqu'elles côtoient les personnes présentes ce jour, toute l'année. Croyez-moi, cher Monsieur.

**M. DELLMANN.**- Et M. DELLMANN a présenté le point d'accès aux droits. Il a quitté la salle, il n'est pas resté déjeuner.

**M. le Maire.**- Oui, c'était une information. Au même titre que j'aurais pu citer le commissaire qui vient de temps en temps pour faire passer des messages au plan de la sécurité, mais il ne reste pas déjeuner.

Je considère, c'est exactement l'inverse de ce que vous présentez, qu'en période électorale j'ai appris que l'on ne changeait pas les règles d'un quelconque évènement. Nous maintiendrons donc les règles de cet évènement. Nous ferons en sorte de ne pas le transformer et de ne pas prendre en otages les personnes présentes, pour la bonne raison que, s'il peut m'arriver de prendre la parole, ce jour-là je ne prendrai pas la parole. Je serai le Maire qui accueille une partie de nos concitoyens. Jusqu'à preuve du contraire, même au risque que cela puisse vous contrarier, ma mandature ne s'arrête pas à fin décembre ou début janvier, mais le jour où je passe le témoin au successeur. Jusqu'à ce moment, j'ai à remplir mes fonctions de Maire auprès de mes concitoyens. Ce que je ferai jusqu'à la fin du mandat que j'ai actuellement. Pour la suite, on verra. Ceux qui succéderont à la mandature actuelle, prendront d'autres décisions, présenteront aux majorités municipales d'autres décisions. Libres à eux de gérer la commune comme ils le souhaitent. Nous, nous avons décidé en 2002, de mettre en place ce dispositif qui devrait aujourd'hui être encore gratuit. Quand vous faites une enquête dans les villes voisines, vous vous apercevez que toutes les opérations y sont gratuites. Cela représente un nombre important de personnes, y compris des villes voisines qui viennent utiliser le Pavillon Baltard pour ce type d'évènements. Le Pavillon Baltard est loué pour ce type d'évènements par beaucoup de communes, y compris des communes de gauche. Je tiens à vous le dire. Nous serons dans ce dispositif. Comme dans ce dispositif, il était admis que tout élu de plus de 65 ans pouvait, en tant que citoyen, participer comme les autres citoyens, à ce repas, ils ne sont pas là en tant qu'élus, mais en tant que citoyens, je ne parle pas des personnes que j'ai citées tout à l'heure, ils peuvent participer dans les règles normales, standards à ce type de repas.

Voilà comment nous fonctionnions jusqu'à présent. Je souhaite et je tiens à vous dire que je ferai en sorte que ce ne soit pas un lieu de représentation, de promotion de quiconque au plan des élections municipales. Ce n'est pas une réunion politique. Elle n'est pas destinée à cela. Elle est destinée d'abord et avant tout, à permettre à nos anciens de se réunir entre eux, dans des conditions qui leur plaisent. C'est un moment de convivialité, comme cela a été dit tout l'heure ; de cohésion sociale aussi, car il arrive un moment où ce type d'évènement resserre les liens sociaux. Nous protégerons la sérénité de cet événement. Si vous êtes à l'entrée Monsieur ARAZI, ou d'autres d'entre vous, du Pavillon Baltard, on ne vous poussera pas à l'extérieur. Vous pourrez dire bonjour

à tous ceux que vous souhaitez mais, à l'intérieur, ce sera la sérénité et le calme. Tout ce que nous attendons, c'est de l'intelligence de chacun d'entre nous vis-à-vis des personnes qui sont invitées à un tel évènement.

Je vais donc mettre aux voix le rapport sur la base...

**M. ARAZI.**- Vous ne donnez plus la parole ?

**M. le Maire.**- Non, je mets aux voix maintenant le rapport qui vient d'être présenté.

**M. ARAZI.**- Tout ce que vous venez de dire est totalement faux.

**M. le Maire.**- Est totalement conforme à ce que l'on faisait jusqu'à présent. Ce n'est pas vous qui allez décider.

S'il vous plaît, Monsieur ARAZI, vous pouvez vous taire, s'il vous plaît ?

**Mme DEBAECKER.**- M. le Maire a parfaitement raison. Il ne faut pas changer le dernier jour. Il a parfaitement raison. L'année de l'élection, on ne change pas les règles.

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.**- C'est terminé. Nous n'avons plus d'intervention. Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. HIRT, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme JOFFET, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE) et 2 voix contre (Mme DEBAECKER, M. GILLES) et 3 abstentions (MM. ARAZI, GEIB, MASTROJANNI).*

Ce sera comme d'habitude que cela se passera.

**M. ARAZI.**- Mais non.

**M. le Maire.**- Mais si, cher Monsieur. Je crois que vous avez tout intérêt à ce que ce soit comme d'habitude. Je vous le dis franchement.

**M. ARAZI.**- Vos menaces...

**M. le Maire.**- Non, ce ne sont pas des menaces. Bien au contraire, c'est un conseil pour vous.

**M. ARAZI.**- Vous n'êtes plus un démocrate.

**M. le Maire.**- Nous le verrons par la suite.

**13/174 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie de votre présence. Au-delà des échanges que nous avons eus ce soir, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes, chers amis.

\*\*\*\*

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Conseiller Général du Val-de-Marne**  
**Président de la Communauté d'Agglomération**  
**de la Vallée de la Marne**